

Institut de Formation en Ergothérapie La Musse



Les leviers et les freins à l'application de pratiques durables en ergothérapie en France

Mémoire d'initiation à la recherche

LEFEBVRE Athina
Promotion 2020-2023

CHANET PAYSSAN Catherine
Maître de mémoire



Charte anti-plagiat de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale de Normandie

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale délivre sous l'autorité du Préfet de région les diplômes de travail social et professions de santé non médicales et sous l'autorité du Ministre chargé des sports les diplômes du champ du sport et de l'animation.

Elle est également garante de la qualité des enseignements délivrés dans les dispositifs de formation préparant à l'obtention des diplômes des champs du travail social, de l'animation et du sport.

C'est dans le but de garantir la valeur des diplômes qu'elle délivre et la qualité des dispositifs de formation qu'elle évalue que les directives suivantes sont formulées à l'endroit des étudiants et stagiaires en formation.

Article 1 :

« Le plagiat consiste à insérer dans tout travail, écrit ou oral, des formulations, phrases, passages, images, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail (devenu le plagiaire) par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leur source »¹.

Article 2 :

Tout étudiant, tout stagiaire s'engage à encadrer par des guillemets tout texte ou partie de texte emprunté(e) ; et à faire figurer explicitement dans l'ensemble de ses travaux les références des sources de cet emprunt. Ce référencement doit permettre au lecteur et correcteur de vérifier l'exactitude des informations rapportées par consultation des sources utilisées.

Article 3 :

Le plagiaire s'expose aux procédures disciplinaires prévues au règlement de fonctionnement de l'établissement de formation. En application du Code de l'éducation² et du Code pénal³, il s'expose également aux poursuites et peines pénales que la DRDJSCS est en droit d'engager. Cette exposition vaut également pour tout complice du délit.

Article 4 :

Tout étudiant et stagiaire s'engage à faire figurer et à signer sur chacun de ses travaux, deuxième de couverture, cette charte dûment signée qui vaut engagement :

Je soussigné-e **Lefebvre Athina**

atteste avoir pris connaissance de la charte anti plagiat élaborée par la DRDJSCS de Normandie et de m'y être conformé-e,

Et certifie que le mémoire/dossier présenté étant le fruit de mon travail personnel, je veillerai à ce qu'il ne puisse être cité sans respect des principes de cette charte

Fait à **Evreux** *Le* **15 mai 2023** *signature*

¹ Site Université de Genève <http://www.unige.ch/tes/telecharger/unige/directive-PLAGIAT-19092011.pdf>

² Article L331-3 du Code de l'éducation : « les fraudes commises dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat sont réprimées dans les conditions fixées par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ».

³ Articles 121-6 et 121-7 du Code pénal.

Remerciements

Tout d'abord, je suis reconnaissante des conseils avisés de Madame CHANET PAYSSAN Catherine, ma Maître de Mémoire, tout au long de la supervision de ce travail.

Je remercie également les professionnels qui ont pris le temps de répondre au questionnaire de mon mémoire, ainsi qu'à mes tutrices de stage et toutes les équipes pluridisciplinaires que j'ai rencontrées sur le terrain, qui ont été d'une grande aide pour renforcer mon identité professionnelle.

Je tenais à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie de La Musse pour leur soutien, leur écoute et leur bienveillance tout au long de mes trois années d'apprentissage. Je tenais à remercier plus particulièrement Arnaud SCHABAILLE, dont les conseils m'ont permis de renforcer mes choix professionnels. Cécile FARNY PUJERVIE, merci de m'avoir transmis votre engagement envers notre métier, qui me portera tout au long de ma carrière. Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Delphine BOISHUS, qui a travaillé inlassablement pour que chacun d'entre nous puisse s'affirmer en tant que professionnel dans notre domaine. Vous avez réussi à nous faire grandir chacun à votre façon.

Un grand merci également à la promotion des Minis Mussticiers, qui a su être présente dans les hauts comme dans les bas durant ces trois années riches en rebondissements.

Enfin, je désire exprimer ma profonde gratitude envers ma famille, particulièrement mon père, ma mère et mon frère. Je tiens à remercier tout particulièrement Manon et Camille pour être devenues, au cours de ces trois années, des personnes si essentielles à ma vie. Bien sûr, un immense merci à tous mes autres amis qui ont toujours été présents pour me soutenir dans mes projets personnels et professionnels.

Citation

« L'homme est un animal politique »

Aristote

Sommaire

Introduction	1
1. Cadre contextuel.....	2
2. Cadre conceptuel.....	5
2.1. L'ergothérapie.....	5
2.1.1. Définition	5
2.1.2. La science de l'occupation	6
2.1.3. La justice occupationnelle	7
2.2. Le développement durable	8
2.2.1. Définition	8
2.2.2. La crise climatique	9
2.2.3. Le récent lien avec l'ergothérapie	10
2.3. Les pratiques durables en ergothérapie	11
2.3.1. Définition	11
2.3.2. Les pratiques professionnelles individuelles	12
2.3.3. Les pratiques professionnelles collectives	14
3. Cadre expérimental	17
3.1. Question de recherche et hypothèses	17
3.2. Méthodologie de recherche	18
3.3. Objectifs de la recherche	19
3.4. Population cible	20
3.5. Choix de l'outil	20
3.5.1. Le questionnaire.....	20
3.5.2. Réalisation du questionnaire.....	21
3.5.3. Mode de diffusion	21

3.6. Méthode d'analyse des résultats	22
4. Présentation des résultats	24
5. Analyse des résultats	30
5.1. L'ergothérapie face à la crise climatique : liens et connaissances	30
5.2. Sensibilité personnelle et identité professionnelle	31
5.3. L'environnement de travail favorable.....	33
5.4. Les freins et axes de réflexion à l'application d'une pratique durable	34
5.4.1. Environnement institutionnel.....	34
5.4.2. Caractéristiques de la pratique professionnelle	35
5.4.3. Caractéristiques personnelles	36
6. Discussion.....	37
6.1. Réponses aux hypothèses	37
6.1.1. Hypothèse 1	37
6.1.2. Hypothèse 2	38
6.2. Limites et biais	39
6.3. Perspectives envisagées.....	40
6.4. Projection professionnelle	41
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	
Annexes	

Tables des illustrations

Figure 1 : Taux d'ergothérapeutes selon leur genre. Lefebvre A. (2023).....	24
Figure 2 : Taux d'ergothérapeutes qui estime avoir acquis la notion de développement durable. Lefebvre A. (2023).	25
Figure 3 : Taux d'établissement inscrit dans une démarche de durabilité d'après des ergothérapeutes. Lefebvre A. (2023).	27
Figure 4 : Taux d'ergothérapeutes voulant inscrire leur pratique professionnelle dans une démarche de durabilité. Lefebvre A. (2023).	29

Tables des tableaux

Tableau 1 : Recensement des gestes durables fait au quotidien par les ergothérapeutes. Lefebvre, A (2023).	26
--	----

Introduction

Un thème faisant écho aux valeurs personnelles et professionnelles du chercheur ne peut que l'aider à s'investir et à se projeter dans son étude. La crise climatique actuelle est l'un des enjeux les plus importants de notre temps, pouvant impacter significativement l'accès à nos occupations et remettre en question notre mode de vie. Malgré cette importance cruciale pour la santé et le bien-être des individus, cette thématique demeure sous-exploitée dans la littérature scientifique. En tant qu'ergothérapeute, spécialiste des occupations humaines, il est essentiel de se positionner au sein de ces recherches et de comprendre le lien étroit entre les occupations quotidiennes des individus et le dérèglement climatique. Face à cette réalité, les ergothérapeutes sont confrontés à une remise en question de leur pratique professionnelle face à un défi environnemental de taille. Ainsi, l'objectif principal de cette étude est d'explorer les leviers et les freins à l'application d'une pratique professionnelle durable en ergothérapie en France. Cela implique d'identifier les actions concrètes pouvant être mises en place pour minimiser notre impact sur l'environnement tout en préservant la qualité des soins prodigués aux individus. Cette recherche se veut une invitation à une réflexion profonde sur l'importance de l'adaptation de nos pratiques professionnelles vers une approche plus durable. En effet, il s'agit d'un devoir éthique pour l'ensemble des professionnels de la santé. En intégrant une approche de durabilité dans les pratiques, les professionnelles de santé favorisent une transition vers une société plus respectueuse de l'environnement, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

Pour répondre à cela, nous débuterons notre recherche en présentant la réflexion professionnelle et le contexte qui ont motivé la question de départ. Dans un second temps, nous aborderons différents concepts relatifs au sujet de recherche afin de formuler une question de recherche, qui guidera l'ensemble de l'étude. Dans un troisième temps, nous décrirons la méthodologie de recherche utilisée pour répondre à la problématique. Dans un quatrième temps, nous présenterons les résultats obtenus et procéderons à leur analyse et interprétation. Nous clôturerons notre travail par une discussion, qui exposera la réponse aux hypothèses de recherche, les biais et limites ainsi que les perspectives envisagées et projections professionnelles faisant suite à cette recherche, avant de conclure notre travail.

1. Cadre contextuel

Lors de la lecture de nombreux écrits, l'omniprésence de publications anglophones ou québécoises en lien avec l'implication de l'ergothérapeute dans la crise climatique a été relevée, contrairement aux articles d'auteurs français qui sont, à notre connaissance, moindres. Par conséquent, répondre à ce sujet permet de diversifier l'origine des sources scientifiques. Cependant, le rôle de l'ergothérapeute se dessine peu à peu grâce aux récents articles traitant de la relation entre l'écologie et les activités du quotidien. Un des premiers articles retrouvés a été publié en 1997 par Do Rozario, chercheur en science de l'occupation. Ce sujet en plein essor est documenté grâce à des auteurs comme Hudson et Aoyama (2008), Wagman (2014), Simo Algado et Townsend (2015), Ung et al. (2020), Turcotte et Drolet (2020, 2021), Désormeaux-Moreau et al. (2021), Drolet et Moreau (2022). De plus, l'aspect éthique de la profession pousse à s'intéresser au contexte écologique actuel au vu du risque que celui-ci représente face à la justice occupationnelle de la population. Ce sont les raisons pour lesquelles ce mémoire d'initiation à la recherche porte sur le sujet suivant : l'implication de l'ergothérapeute dans la crise climatique.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2021), la crise climatique est la plus grande menace pour la santé humaine. Paradoxalement, les premières causes des changements climatiques sont les activités humaines. En effet, celles-ci ont un impact nuisible sur l'environnement et le climat, traduit par le changement accéléré des températures, l'augmentation des événements extrêmes, la disparité spatiale des précipitations ou encore l'élévation du niveau marin risquant de nous amener à l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et la diminution de la biodiversité (GIEC, 2021). L'ensemble de ces phénomènes environnementaux aura et déclenche, dès aujourd'hui, des conséquences directes sur le plan économique et social. Cela accroît notamment les risques sanitaires dû à la perturbation de la quantité et qualité des ressources alimentaires, au développement de maladies infectieuses transmises par les animaux ou encore à l'augmentation des problèmes de santé mentale liés au stress que provoquent ces événements. Ces problématiques, qui devraient s'accroître à l'avenir, poussent les populations les plus vulnérables à être les premières victimes de la crise climatiques (OMS, 2021).

Le Gouvernement français reconnaît l'importance de la transition écologique dans les services publics, notamment dans les hôpitaux, pour répondre aux enjeux de santé publique. Dans cette optique, l'Etat a lancé le plan Services Publics Écoresponsables lors du 4^{ème} Conseil de défense écologique tenu le 12 février 2020. C'est la première fois en France que ce sujet n'est plus sous la responsabilité unique du Ministère de la Transition écologique, mais implique également d'autres ministères tels que ceux chargés du budget, de l'économie, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de la santé, du logement, des Outre-mer et des affaires étrangères. Il a été discuté de 20 mesures afin de répondre aux demandes des agents publics et de tendre vers des modes de déplacement, de consommation, de chauffage et d'achat ayant un impact moindre sur l'environnement. De plus, un autre plan, le plan national santé environnement (PNSE), a été instauré pour réduire l'impact de l'environnement sur la santé. Le PNSE 4, couvrant les années 2021 à 2025, est copiloté par le ministère de la Transition écologique, des Solidarités et de la Santé, avec le soutien des politiques européennes. L'enjeu principal est de garantir à toute personne un environnement favorable à une bonne santé. Ces plans mettent en avant la nécessité d'une politique intégrée pour assurer une transition écologique réussie dans les services publics, en prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales. Cette approche permet de concilier les enjeux de développement durable avec ceux de l'efficacité et de la qualité des services publics. Le but est de promouvoir un modèle de développement respectueux de l'environnement et de la santé, qui soit également équitable et inclusif pour l'ensemble de la population.

L'ergothérapeute, reconnu par l'OMS comme un professionnel de santé, doit répondre aux besoins de santé, sociaux et éducatifs de la population (WFOT, 2016). Plus précisément, l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) considère l'ergothérapeute comme agent de changement en raison de sa compétence à *“promouvoir les besoins occupationnels associés aux déterminants de la santé, au bien-être et à l'équité”* des personnes qu'ils accompagnent. Ces dernières années, la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) reconnaît la menace que représentent les changements climatiques face au bien-être et à la santé des êtres humains. De ce fait, il est demandé aux ergothérapeutes et aux étudiants en ergothérapie de *“s'engager dans une pratique de développement durable”* (WFOT, 2013). Faisant suite à cette reconnaissance, le groupe d'intérêt R2DE (Réseau pour le Développement Durable en Ergothérapie) a vu le jour en 2017 avec le soutien de

l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE). En d'autres mots, ce réseau cherche à défendre et à promouvoir les intérêts d'un groupe spécifique de personnes, ici d'ergothérapeutes, d'étudiants en ergothérapie et d'autres professionnels de santé intéressés par la thématique défendue. Ce groupe a pour objectif de promouvoir le développement durable dans la pratique ergothérapique. Le R2DE organise des événements pour sensibiliser et former les professionnels de l'ergothérapie aux enjeux du développement durable et à l'intégration de cette dimension dans leur pratique. Cette association travaille également à la création de ressources et d'outils pratiques pour faciliter cette démarche (R2DE, 2021). L'Union Nationale des Associations des Etudiants en Ergothérapie (UNAE), bien qu'elle ne soit pas spécifiquement dédiée au développement durable, elle contribue toutefois à promouvoir cette thématique auprès des étudiants en ergothérapie. Dans ce cadre, elle vise à sensibiliser les étudiants en ergothérapie à s'impliquer dans des initiatives en faveur du développement durable et à intégrer cette dimension dans leur pratique future. L'UNAE peut également organiser des événements et des actions de sensibilisation autour de cette thématique, en collaboration avec d'autres organisations spécialisées dans le développement durable ou la santé environnementale. C'est à travers ces réseaux que la communauté scientifique, ainsi que les praticiens observent des initiatives aux quatre coins de la France.

Suite au constat établi, à savoir l'importance de soutenir les connaissances scientifiques sur le sujet et le désir de développer certaines compétences professionnelles, la question suivante a été formulée :

Dans un contexte de crise climatique, qu'en est-il de l'évolution de la pratique de l'ergothérapeute vers une démarche de durabilité ?

Dans la prochaine section, nous aborderons différents concepts afin de répondre à la question de départ. Ces notions, développées en trois parties, sont les suivantes : l'ergothérapie, le développement durable et les pratiques durables en ergothérapie.

2. Cadre conceptuel

La construction d'un cadre conceptuel est essentielle pour une recherche rigoureuse et de qualité. Dans cette optique, la présente section a pour objectif de définir les principaux termes théoriques sur lesquels s'appuie cette recherche. Pour ce faire, les données scientifiques ont été trouvées grâce à des moteurs de recherche tels que Google Scholar, Cairn, PubMed et la revue scientifique numérique RFRE (Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie). Le traitement d'informations qualitatives commence par une définition de l'ergothérapie en tant que discipline. Nous exposerons ensuite la science à laquelle elle se réfère ainsi qu'un concept associé, la justice occupationnelle. Dans un second temps, il nous paraît important de décrire les concepts du développement durable, qui sont essentiels pour comprendre les termes tout au long de l'étude. Nous exposerons également son lien avec la crise climatique et l'ergothérapie. Enfin, la dernière partie de cette section traite des différentes pratiques en ergothérapie dans le contexte de crise écologique actuel, à travers les pratiques individuelles et collectives. Ainsi, en identifiant les concepts clés et en explorant les différentes perspectives théoriques, il est possible de construire un cadre conceptuel solide et cohérent pour cette recherche. L'exploitation de sources théoriques permettra de formuler une question de recherche.

2.1. L'ergothérapie

2.1.1. Définition

L'ergothérapie est exercée par un ergothérapeute, défini en 2021 par l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) comme *“un professionnel de santé, exerçant dans le champ sanitaire, médico-social et social. [...] Il est un intervenant incontournable dans le processus d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale des personnes. Spécialiste du rapport entre l'activité (ou occupation en lien avec la terminologie internationale désignant l'ergothérapie) et la santé, il mène des actions d'une part pour prévenir ou modifier les activités délétères pour la santé, et d'autre part pour assurer l'accès des individus aux occupations qu'ils veulent ou doivent faire et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace”*.

L'ergothérapeute est identifié comme professionnel de l'occupation humaine. A ce propos, les occupations sont perçues comme des besoins humains fondamentaux permettant d'exercer et de développer des capacités de nature biologique, sociale et culturelle, de s'adapter aux changements environnementaux et de s'épanouir en tant qu'individus (Wilcock, 1993). Conséquemment, l'ergothérapeute est capable, entre autres, d'étudier l'impact des occupations de la personne sur son environnement et inversement afin d'agir sur les facteurs médicaux et/ou psycho-sociaux. Ainsi, il est en mesure de déterminer si l'habilitation d'une personne à une occupation est suffisante pour elle dans le but d'agir au sein de la société. De cette façon, l'ergothérapeute travaille à l'accès équitable des opportunités d'engagement dans des occupations ayant du sens pour la personne et la société actuelle et future. Cette vision est soutenue par plusieurs scientifiques comme Hudson et Aoyama (2008), Wagman (2014), Simo Algado (2015), Ung et al. (2020) et bien d'autres... Par la suite, nous étudierons la science à laquelle se réfèrent les ergothérapeutes dans leur pratique.

2.1.2. La science de l'occupation

Depuis une trentaine d'années, la science de l'occupation s'est développée notamment grâce à Elizabeth Yerxa, ergothérapeute reconnue comme précurseur de cette discipline fondamentale. En effet, elle a contribué au développement des valeurs et des bases philosophiques de l'ergothérapie au sein de ces recherches. Cette science, très en lien avec les principes de l'ergothérapie, étudie la façon dont l'occupation humaine influe la santé, la qualité de vie et le bien-être d'une personne et renforce l'identité professionnelle de l'ergothérapeute (Meyer, 2018 ; Pierce, 2016).

Aujourd'hui, l'ergothérapeute fonde sa pratique sur cette science permettant une base commune et singulière à la profession, permettant de se différencier des autres professionnels paramédicaux comme les kinésithérapeutes (Meyer, 2018 ; Pierce, 2016). Afin de guider les ergothérapeutes dans l'application de cette théorie et des concepts associés au sein de la pratique, des modèles conceptuels ont été élaborés pour garantir une démarche de qualité structurée et argumentée. Préserver un cadre théorique, grâce à ces différents modèles, permet de conserver les fondements de l'ergothérapie au centre des pratiques. De fait, l'ergothérapeute a la possibilité d'intégrer au mieux les concepts en lien avec les occupations afin de favoriser la réalisation et l'engagement de l'utilisateur (Morel-Bracq, 2009). En effet, la

science de l'occupation identifie l'être humain comme être occupationnel car il a besoin de s'engager dans des activités pour maintenir et développer sa santé et son bien-être. Seulement, chacune de ces activités nécessite l'utilisation de ressources naturelles pouvant, dans un premier temps, compromettre l'accès aux occupations significatives et signifiantes. Cela influencera l'engagement des usagers et menacera l'existence humaine si ces occupations ne sont pas réalisées dans le respect des capacités planétaires (Drolet et Désormeaux Moreau, 2022).

2.1.3. La justice occupationnelle

D'après Elizabeth A. Townsend, ergothérapeute, la justice occupationnelle est définie comme le "*maintien au droit des personnes de vivre des occupations variées, signifiantes et enrichissantes, de se développer à travers elles, d'exercer son autonomie et son pouvoir d'agir à travers ses choix occupationnels et du droit à profiter à sa juste part des bénéfices de l'occupation*" (Morel Bracq et al., 2015). En d'autres mots, ce principe donne le droit à toutes personnes d'accéder de manière équitable à des opportunités occupationnelles contribuant à leur survie, leur santé et leur bien-être (Drolet, 2022). La justice occupationnelle est constituée de différents droits occupationnels. Si certains d'entre eux ne sont pas respectés, alors la personne concernée fait face à une injustice occupationnelle. De nombreux droits occupationnels sont évoqués dans la littérature scientifique comme "*le droit à l'équilibre occupationnel, le droit à l'engagement occupationnel, le droit à la signifiante occupationnelle, le droit à l'épanouissement de son être occupationnel et le droit aux choix occupationnels*" (Drolet et al., 2021). En 2022, Marie-Josée Drolet apporte une nuance à ce concept en évoquant la notion de justice occupationnelle intergénérationnelle. Ce terme fait référence aux générations futures. Tout comme les êtres humains d'aujourd'hui, ceux de demain auront également des droits occupationnels. Pour les respecter, il est important dès maintenant de prendre des responsabilités occupationnelles envers nous-mêmes, notre descendance et l'environnement. En lien avec les changements climatiques, ce concept émergent est pertinent puisque certaines personnes sont déjà victimes d'injustice occupationnelle du fait de la situation écologique. Pour finir, la justice étant liée à des enjeux éthiques, il est naturel de compléter sa réflexion grâce à cette discipline philosophique. Cela permettrait d'identifier les besoins occupationnels afin d'éviter les manques et les dépendances qui sont sources de la crise actuelle.

2.2. Le développement durable

2.2.1. Définition

L'importance du maintien de la santé et du bien-être des êtres vivants sur Terre est largement reconnue par la communauté internationale. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a propagé le concept de développement durable qui est crucial pour répondre à cette préoccupation. D'après Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987), le développement durable est "*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*" (Insee, 2016). Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de prendre en compte les trois piliers qui constituent le développement durable.

Le premier fondement est le pilier environnemental, qui vise à préserver les ressources naturelles de la planète et à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Des initiatives telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité et la promotion des énergies renouvelables sont des exemples de mesures prises dans ce sens (ONU, sd.).

La deuxième dimension est le pilier social, qui cherche à assurer l'équité et l'inclusion pour tous les êtres humains, en veillant à ce que les besoins fondamentaux tels que la santé, l'éducation, le logement, la sécurité alimentaire et l'eau potable soient satisfaits. L'ONU travaille activement pour réduire les inégalités, promouvoir l'éducation et améliorer l'accès aux soins de santé pour tous (ONU, sd.).

Enfin, le troisième est le pilier économique, qui vise à assurer une croissance économique durable en promouvant des pratiques commerciales éthiques et en créant des emplois de qualité. Les entreprises peuvent jouer un rôle important en adoptant des pratiques commerciales responsables et en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs actions (ONU, sd.).

En somme, pour atteindre un développement durable, il est crucial de trouver un équilibre à long terme entre ces trois piliers interconnectés et dépendants les uns des autres. Après avoir vu les différents aspects du développement durable, il est important de souligner que le monde fait face aujourd'hui à une crise environnementale sans précédent : la crise climatique. Cette crise est devenue une préoccupation

majeure pour la communauté internationale. Pour mieux comprendre l'ampleur de celle-ci, la prochaine partie exposera les faits les plus récents sur la situation actuelle du climat et ses impacts sur notre environnement et notre société.

2.2.2. La crise climatique

“La crise climatique désigne l'ensemble des phénomènes récents de transformation du climat de la planète, notamment sous l'effet du réchauffement climatique, ainsi que la façon dont ces transformations perturbent et dégradent les écosystèmes de planète.” (Youmatter, 2020). Dans cette citation, le terme "réchauffement climatique" est utilisé pour désigner le concept de "dérèglement" ou "changement climatique" qui est mentionné par la suite. Cela est dû au fait que la situation actuelle implique une désorganisation globale et ne se limite pas seulement à un réchauffement climatique. De plus, il est important de préciser que les termes de changement/dérèglement climatique sont utilisés comme synonymes, dans le seul but d'alléger le texte. Nous invitons donc le lecteur à considérer ces termes comme interchangeables dans le contexte de cette recherche, tout en reconnaissant qu'il peut exister des différences significatives entre eux dans d'autres contextes ou perspectives.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2021) est sans appel : l'urgence climatique ne cesse de croître mettant en danger l'existence humaine puisque la majorité de la planète se réchauffe, pendant que d'autres font face à des précipitations de plus en plus violentes. Les conséquences environnementales impactent la santé, l'habitation, les ressources économiques des populations concernées. Cette crise se traduit, entre autres, par des pénuries d'eau, l'élévation du niveau de la mer, la propagation de vecteurs de maladies et d'insectes, des coups de chaleur, des changements dans les écosystèmes et une série de catastrophes naturelles (Aoyama, 2014 ; GIEC, 2021). En effet, la stabilité et la santé des écosystèmes sont menacées par nos modes de vie, endommageant ainsi l'ensemble de notre environnement. Pour rappel, un écosystème est “*une unité écologique de base formée par le milieu (biotopie) et les organismes qui y vivent (biocénose)*” (Dictionnaire Le Robert). En d'autres termes, les êtres vivants sont dépendants de leur milieu, cependant les êtres humains se comportent de façon indépendante à ce système, ce qui impacte leur bien-être et leur santé (Aoyama,

2014). Les données concernant l'impact de l'activité humaine sont alarmantes, puisqu'elle est la cause principale du réchauffement climatique mais aussi l'une des victimes de cette crise. A noter que les populations privilégiées seront les moins touchées par les conséquences de la crise climatique (Drolet et al. 2021), ce qui veut dire que les plus vulnérables seront les premiers à souffrir notamment sur le plan social, économique et environnemental, faisant un lien direct avec les principes du développement durable.

2.2.3. Le récent lien avec l'ergothérapie

Les Nations Unis demandent aux êtres humains de considérer l'incidence de leur mode de vie. Pour diminuer cet impact, elles partagent dix actions induisant un changement d'habitude par le choix de transports, de l'alimentation et des énergies notamment (ONU, 2022). Au sein du vocabulaire de la science de l'occupation, les activités humaines citées dans les rapports du GIEC équivalent au terme d'occupations. En d'autres mots, les occupations humaines, étant à la base de cette crise climatique, doivent faire partie des solutions proposées à la lutte contre le réchauffement climatique. Modifier nos modes de vie individuels et collectifs ne semble plus être une option d'après de nombreux ergothérapeutes afin de maintenir des occupations significatives et signifiantes dans un environnement vivable (Algado, 2012 ; Drolet et al., 2020 ; Désormeaux-Moreau, 2022).

Toutefois, un grand nombre de personnes intègrent des pratiques de développement durable dans leur vie quotidienne, que ce soit à la maison, au travail, à l'école ou pendant leurs loisirs. De plus en plus de personnes optent pour des choix plus respectueux de l'environnement et bénéfiques pour la santé. Cependant, en cas de blessure, de maladie ou de changement de situation, une personne risque de voir ses capacités réduites et ses possibilités d'agir en faveur du développement durable impactées (ACE, 2018). Pour pallier cela, la transition occupationnelle durable entreprise ou souhaitée par certaines personnes peut être soutenue par l'ergothérapeute (Aoyama, 2014 ; Désormeaux-Moreau, Simard, et Thibault, 2021). En effet, plusieurs rôles sont attribués à ce professionnel de santé dans le but de préserver le bien-être et la santé des personnes dans ce contexte de crise. Wagman (2014) identifie quatre axes de travail : l'adaptation, la coopération, l'investigation et la prévention. Par l'adaptation, Wagman (2014) entend un accompagnement vers

l'adoption de nouvelles occupations plus "vertes" ou apporter des conseils pour ajuster certaines occupations afin de permettre une réalisation plus durable tout en maintenant les ressources nécessaires au bien-être de chacun. Effectivement, l'ergothérapeute est capable de "*recommander des actions préventives ou correctives qui aideront les personnes à vivre des vies plus productives et satisfaisantes*" (ACE, 2022) Ensuite, coopérer est pertinent puisqu'il est proposé à l'ergothérapeute d'élargir sa pratique individuelle à un aspect plus collectif. Simo Algado (2015), précurseur de l'ergothérapie éco-sociale, soutient fermement l'idée d'une pratique plus collective. Ce type de pratique a un impact significatif grâce à l'amélioration de l'environnement social et écologique puisque son objectif est de créer des communautés durables grâce à un développement local (Wagman, 2014 ; Simo Algado, 2015). La coopération peut aussi être retrouvée à travers les travaux scientifiques, essentiels à la mise en lumière du rôle de la science de l'occupation dans ce contexte. A travers la notion d'exploration, Wagman (2014) partage la plus-value de l'ergothérapeute à travers ses compétences d'analyse, lui permettant d'agir dans la lutte contre les changements climatiques grâce à l'identification des effets néfastes que représentent certaines occupations réalisées par une personne ou un groupe concerné. Ainsi, comprendre les raisons pour lesquelles les individus s'engagent est une façon de les guider à obtenir les mêmes bénéfices malgré le changement d'habitude. Enfin, les compétences d'éducation d'un ergothérapeute sont motrices dans la prévention de la crise climatique. Wagman (2014) évoque, tout comme Drolet (2021), que l'ergothérapeute est identifié comme agent de changement dans cette lutte contre les changements climatiques. Ces dernières années, la littérature se penche vers les pratiques durables en ergothérapie afin de conceptualiser ces pratiques à plus grande échelle.

2.3. Les pratiques durables en ergothérapie

2.3.1. Définition

Une pratique professionnelle "*prend appui sur les principes et valeurs de la profession, qui est centrée sur la personne et tend à lui procurer le meilleur service possible*" (De Robertis, 2013). En ergothérapie, le R2DE décrit les pratiques durables comme ayant pour objectif "*la protection et le renouvellement des ressources naturelles, la qualité des relations et la solidarité entre les personnes, la répartition*

équitable des richesses produites et l'utilisation des ressources locales" (R2DE, 2021). Ces définitions démontrent qu'en s'appuyant sur des principes et des valeurs professionnelles, l'ergothérapeute peut appliquer des pratiques durables dans son activité quotidienne au profit de l'utilisateur tout en respectant l'environnement. En appliquant cette approche, l'ergothérapeute va l'inscrire de façon immuable dans sa pratique. Ce contexte nous amène à orienter nos pratiques professionnelles vers une démarche de durabilité. Pour cela une prise de conscience est cruciale afin de respecter les objectifs de l'ergothérapie axés sur la santé et le bien-être (Aoyama, 2014 ; Hudson et Aoyama, 2008). La Fédération mondiale des ergothérapeutes souligne également l'impact des changements environnementaux sur l'accès aux occupations et donc sur la qualité de vie des individus (WFOT, 2018). Ainsi, les ergothérapeutes peuvent ainsi inclure dans leur pratique professionnelle des stratégies de développement durable.

2.3.2. Les pratiques professionnelles individuelles

2.3.2.1. L'influence de l'identité

Les pratiques professionnelles semblent dépendre de notre identité personnelle et professionnelle. En effet, Dubar (2000), cité par Fray et Picouveau (2010, p.75), souligne que l'identité se construit à partir de "soi", de "nous" et de "autrui". Si nous poursuivons avec la notion d'identité professionnelle pour Sainsaulieu (1985), cité par les mêmes auteurs (2010, p.76), cela signifie que notre identité professionnelle ne se construit pas seulement selon notre propre perception de nous-mêmes, mais également en fonction de l'image que nous souhaitons renvoyer aux autres. En d'autres termes, une personne choisit son métier "*en fonction de sa personnalité, de ses aspirations, de ses capacités, de ses expériences mais aussi de sa sensibilité à un secteur*" (Fray et Picouveau, 2010), mais l'identité professionnelle n'est pas seulement une construction individuelle, mais aussi un processus social qui est influencé par les normes, les valeurs et les attentes du groupe professionnel auquel nous appartenons. Dans le domaine de l'ergothérapie, une illustration concrète serait l'adoption de pratiques professionnelles durables en réponse aux demandes formulées par la WFOT ou à un intérêt particulier du professionnel à ces sujets, parmi d'autres initiatives possibles. Cela montre donc que l'identité professionnelle n'est pas figée, mais peut évoluer en fonction des demandes de l'environnement professionnel. En l'occurrence, les demandes de la WFOT en matière de développement durable

sont un exemple de facteur externe qui peut influencer l'identité professionnelle des ergothérapeutes et les amener à adopter des pratiques durables.

2.3.2.2. Les pratiques individuelles durables en ergothérapie

Lors d'interventions individuelles, l'ergothérapeute a la possibilité de réfléchir avec les patients sur l'impact qu'ont leurs activités de vie quotidienne sur leur santé, leur bien-être ainsi que sur l'écologie (Aoyama, 2014 ; Drolet et Turcotte, 2021). Grâce à cette réflexion, certaines personnes ont la capacité d'identifier les occupations les plus néfastes de leur quotidien et ainsi les modifier comme par exemple se déplacer en voiture, ou prendre l'avion pour partir en voyage. Cette transition peut concerner les modes de transports en explorant les façons de se déplacer autrement qu'en voiture. Grâce à la promotion de l'utilisation des transports actifs ou communs, les personnes préoccupées par la crise climatique pourront devenir acteur de leur quotidien (ASE, 2018 ; Drolet et al, 2019 ; Drolet et Lafond, 2021). De plus, encourager les patients à consommer de façon plus responsable est un axe de travail pour les ergothérapeutes impliqués dans cette démarche de durabilité. Échanger sur l'intérêt d'avoir un compost, d'acheter des produits de seconde main ou encore de diminuer le gaspillage alimentaire, leur consommation de viande ou d'eau peut prendre part aux objectifs thérapeutiques si cela a du sens pour la personne et corrobore avec son parcours de soin. Aussi, l'ergothérapeute peut favoriser les activités en plein air comme le jardinage, le sport, les promenades, etc. Cette initiative permet aux patients d'être en contact avec la nature durant leurs accompagnements, les aidant à transposer ce type d'activités dans leur quotidien, pouvant même aller jusqu'à les orienter vers des projets collectifs durables (Hocking et Kroksmark, 2013 ; Lafond et Drolet, 2021). Enfin, certains ergothérapeutes profitent d'optimiser l'accessibilité des habitats de leurs patients pour donner des conseils afin de réduire leur consommation d'énergie (Lafond, 2021 ; SoliHa, 2021).

Dans le cadre de ses fonctions, l'ergothérapeute peut également agir dans la réduction de ses propres émissions. En effet, lors de ses déplacements lui permettant d'aller sur son lieu de travail, il est recommandé d'opter pour le covoiturage avec ses collègues, les transports en communs ou actifs. Lors de déplacements professionnels comme des visites à domicile, l'utilisation de véhicules électriques ou des transports alternatifs est choisie par certains ergothérapeutes (Lafond, 2021 ; Drolet et al., 2019). D'autres stratégies concernant les aides techniques ou orthèses sont apportées. Tout

d'abord, diminuer le gaspillage d'aides techniques par l'étude des besoins réels de la personne afin d'éviter des prescriptions de matériels non essentiels (Bressler, 2012 ; Lafond et Drolet, 2021). De plus, acheter du matériel de seconde main grâce au système d'économie circulaire peut participer à la réduction de l'impact de l'ergothérapeute. Cette méthode prend de l'ampleur en France grâce à l'engagement de l'Etat sur le sujet. En effet, le Gouvernement (2021) a débloqué une enveloppe de 370 millions d'euros pour soutenir le développement de l'économie circulaire entre 2021 et 2027. Il ressort de ce type d'implication que certaines pratiques peuvent être encouragées et renforcées grâce à certaines actions à plus large échelle comme celles du Gouvernement.

Nous avons constaté que l'engagement individuel peut jouer un rôle dans la promotion des pratiques durables, mais cela semble devoir être accompagné par des actions collectives pour être plus efficace. Cette prise de conscience peut être appliquée à différentes échelles, du niveau local au niveau global. Pour approfondir notre compréhension de la façon dont les mouvements collectifs peuvent soutenir la durabilité, nous allons maintenant examiner l'impact de nos décisions publiques sur ce processus tout en exposant des exemples de pratiques collectives dont l'ergothérapeute fait partie.

2.3.3. Les pratiques professionnelles collectives

2.3.3.1. Les prémisses d'injonctions auprès des établissements

Le système de santé en France permet une surveillance des professionnels de santé, en partie grâce à la Haute Autorité de Santé (HAS). Il a pour objectif d'assurer le progrès continu de la qualité et de la sécurité des soins dans tous les établissements de santé. De par sa mission, la HAS conduit une procédure d'évaluation afin de délibérer, ou non, une certification. Cette série de critères est répertoriée dans le "Manuel de certification des établissements de santé pour la qualité des soins" (HAS, 2023). D'ailleurs, le critère 3.6-04 de la version 2023 (v2023), dénommé "*Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés*" a un lien certain avec une démarche de durabilité. Cet engagement, en lien avec le développement durable, a été généralisé par la version 2010 de la certification. En effet, la version actuelle demande aux établissements de "*contribuer aux enjeux du développement durable en adaptant son projet d'établissement et son fonctionnement*

pour tenir compte de son impact social et environnemental tout en garantissant une soutenabilité économique. [...] En particulier, sur l'enjeu environnemental du développement durable, cette prise en compte vise à améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la ressource en eau, développer la mobilité durable, prévenir, trier et valoriser les déchets et préserver la biodiversité." Par exemple, il peut être demandé à l'ensemble de l'équipe, dont l'ergothérapeute, de connaître et de mettre en œuvre des actions pour réduire les consommations d'eau et d'énergie. L'ergothérapeute, professionnel exerçant au sein des équipes de rééducation des structures pouvant être certifiées, est un membre pouvant donc impacter certains critères d'évaluation. En effet, le terme "rééducation" est cité 15 fois dans la version de 2023 du manuel, ce qui prouve la présence, le devoir d'investissement de la part de l'ergothérapeute, ainsi que sa légitimité à défendre une pratique plus durable. Pour aller plus loin, le gouvernement offre l'opportunité aux entreprises et institutions publiques, dont font partie les hôpitaux et structures médico-sociales, de s'intégrer davantage aux enjeux du développement durable grâce à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette démarche est définie sur le site officiel du gouvernement (2022) comme "*l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes*". En d'autres termes, cette démarche a pour objectifs d'acheter de façon éco- et socio- responsable, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou encore d'économiser l'énergie produite par l'entreprise (Cabinet Lamy environnement, 2021). Nous observons l'influence que peut amener la politique gouvernementale et institutionnelle concernant la mise en place d'actions durables au sein des établissements. Malgré le peu d'établissement investi dans ce type d'enjeux, certains ergothérapeutes participent à diverses actions auprès d'acteurs pouvant avoir un impact important sur l'environnement.

2.3.3.2. Les pratiques collectives durables en ergothérapie

Certains ergothérapeutes émettent l'idée d'agir de façon collective, que cela soit sur le plan politique ou professionnel, afin d'amplifier l'impact de nos actions durables sur l'environnement. En effet, Drolet et al. (2020), exprime qu'il est nécessaire de ralentir la menace écologique grâce à une modification des habitudes de vie des êtres humains. Cela passerait notamment par un changement de système économique, c'est-à-dire abandonner une économie linéaire pour se consacrer à une

économie circulaire, consistant à limiter la consommation de biens et de services afin de respecter les capacités régénératrices de la planète Terre. Ce type d'action est déjà pratiqué mais de manière individuelle comme vu précédemment. Afin de faire valoir l'intérêt de nos interventions collectives en ergothérapie, plusieurs écrits sont rapportés dans la littérature. A ce sujet, Simo Algado et Townsend (2015) souhaiteraient un positionnement plus précis des ergothérapeutes dans la crise climatique afin de permettre un changement social concret. En effet, il est proposé à l'ergothérapeute d'élargir sa pratique individuelle à un aspect plus collectif. Simo Algado (2015) soutient l'idée d'une pratique plus collective à travers une ergothérapie éco-sociale. Pour illustrer ces pratiques, il expose le projet d'un jardin communautaire incluant des étudiants en ergothérapie et des personnes en situation de pauvreté ou de handicap psychiatrique. Cela a permis une participation sociale et citoyenne pour chacun des acteurs engagés. Grâce à ce mouvement, dix emplois dans le domaine du jardinage et l'aménagement ont été créés, montrant donc un impact significatif sur le plan environnemental, sociétal et économique. Nous retrouvons d'autres auteurs comme Dorsey et Miller (2013), cité par Lafond et Drolet (2021, p.48), soutenant également l'implication de l'ergothérapeute dans des projets collectifs comme la construction de bâtiments verts et durables afin de préserver l'accès aux occupations du public concerné, ici des enfants au sein de leur école. En effet, ce type de projet favorise le respect des trois piliers du développement durable grâce à des conceptions universelles qui réduisent le besoin de reconstruction, limitant ainsi le gaspillage de ressources matérielles, humaines et économiques.

3. Cadre expérimental

3.1. Question de recherche et hypothèses

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui utilise une variété d'approches pour aider les personnes à atteindre leur plein potentiel en matière de santé, de bien-être à travers la réalisation de leurs occupations. Pour cela, il assure l'accès aux ressources de chaque individu soit suffisant afin de soutenir une participation occupationnelle satisfaisante.

Cependant, la participation occupationnelle peut être limitée pour certaines personnes en raison de divers facteurs. Certains d'entre eux peuvent être en lien avec des besoins en santé, des fragilités sociales mais aussi avec un manque de ressources environnementales.

L'ergothérapeute, de par ses intérêts personnels et son identité professionnelle, peut encourager un patient à réfléchir à l'impact de ses activités quotidiennes sur leur santé, leur bien-être et l'environnement. En outre, l'aider à identifier les occupations les plus durables de son quotidien, ou encore optimiser l'accessibilité de son habitat tout en réduisant leur consommation d'énergie, peut faire partie d'un accompagnement. L'ergothérapeute peut également réduire ses émissions liées à sa propre pratique, pouvant faire référence à certaines valeurs de son identité, en optant pour des moyens de transport alternatifs et en achetant du matériel de seconde main. De plus, les règles institutionnelles semblent avoir un impact sur la pratique des professionnels dû à des obligations législatives ou à la volonté de la structure. Par conséquent, l'ergothérapeute peut déclarer avoir une responsabilité dans l'application du développement durable dans sa pratique professionnelle. Cette responsabilité englobe non seulement la prise en compte des aspects écologiques, mais aussi la nécessité de sensibiliser et d'impliquer un public plus large dans les actions liées au développement durable. Afin que ces actions aient le plus grand impact possible, il devient indispensable pour l'ergothérapeute de collaborer avec différents acteurs, et ainsi permettre une approche globale du développement durable.

Suite aux recherches documentaires sur les différents concepts présentés précédemment, nous avons pu établir la question de recherche suivante :

Quels sont les éléments influençant les ergothérapeutes à inscrire leur pratique professionnelle dans une démarche de durabilité ?

Afin de répondre à cette question, une méthodologie de recherche a été établie selon une approche hypothético-déductive. Cette méthode nous permet de fonder les deux hypothèses suivantes :

“Les intérêts personnels favorisent l’application d’une pratique professionnelle durable en ergothérapie.”

“Les ergothérapeutes français adoptent une pratique durable grâce au soutien de leur structure, elle-même inscrite dans un modèle de durabilité.”

Dans l’objectif de valider ou de réfuter ces hypothèses, une enquête a été conduite en utilisant un outil de recherche : le questionnaire. Les détails de la méthodologie employée dans cette enquête sont expliqués dans la partie suivante.

Enfin, dans le cadre de cette recherche, il est important de prendre du recul et d'adopter une posture réflexive pour garantir la rigueur et la qualité du travail accompli. C'est pourquoi nous utiliserons le "nous de modestie", qui implique que le chercheur ne parle pas au nom d'une communauté ou d'un groupe, mais plutôt en tant qu'individu qui cherche à construire une compréhension partagée avec ses lecteurs. En outre, il convient de noter que dans ce travail d'initiation à la recherche, le masculin est utilisé comme représentant des deux sexes, sans discrimination à l'égard des femmes et des hommes, dans le seul but d'alléger le texte et d'éviter quelconques répétitions. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la représentation de tous les genres dans la langue et nous nous engageons à respecter cette éthique dans toutes nos communications.

3.2. Méthodologie de recherche

Il existe deux méthodes principales pour conduire une méthodologie de recherche : la méthode qualitative et la méthode quantitative. La méthode qualitative est particulièrement utile pour étudier des phénomènes complexes et difficiles à mesurer de manière objective. Elle permet aux chercheurs d'obtenir des informations riches et détaillées sur les expériences, les perspectives et les comportements des

participants. En revanche, la méthode quantitative vise à mesurer des variables de manière objective et à les quantifier.

Pour ce travail, la méthode qualitative a été retenue en raison de l'objectif de cette étude. En effet, comprendre les perceptions et les attitudes des participants à l'égard du sujet étudié est l'un des axes de travail. De plus, en utilisant une approche hypothético-déductive, des hypothèses ont été formulées et testées à travers des observations et des expériences. Cette méthode permet de développer une théorie scientifique rigoureuse basée sur des données empiriques. Afin de recueillir un maximum de données, il est indispensable de choisir un outil de recherche adapté aux objectifs de sa recherche. C'est pour cette raison que cette enquête a été effectuée en utilisant le questionnaire. Les résultats ont ensuite été analysés et interprétés en établissant des liens avec les recherches scientifiques et littéraires menées en amont. Cette approche permet d'approfondir les résultats de l'étude en les situant dans un contexte plus large et en les comparant avec les résultats d'autres recherches similaires.

3.3. Objectifs de la recherche

Ces dernières années, la littérature scientifique traitant du sujet des pratiques durables en ergothérapie s'enrichit, cependant, les connaissances dans ce domaine restent encore limitées. C'est pourquoi l'objectif de cette recherche est d'identifier les freins et les leviers à la mise en place de pratiques durables chez les ergothérapeutes français. En comprenant les motivations et les limites que peuvent rencontrer ces professionnels, cette recherche vise à encourager les ergothérapeutes à intégrer la notion de durabilité au sein de leur profession. Plus précisément, cette étude peut aider les ergothérapeutes à guider les patients dans l'adoption d'occupations plus respectueuses de l'environnement. De plus, elle peut permettre aux professionnels de l'occupation de réduire leur empreinte écologique en considérant les impacts de leurs pratiques sur l'environnement. De cette manière, ils pourront contribuer à la réduction des retentissements des établissements de santé. Enfin, en mettant en évidence le rôle important des ergothérapeutes dans ces enjeux sociétaux, ils pourront légitimement défendre le droit des individus d'aujourd'hui et de demain à accomplir leurs occupations tout en préservant l'environnement. D'un point de vue personnel, mener ce travail de recherche permettra de rassembler diverses sources d'information

pour obtenir une base documentaire pertinente et fiable, tout en restant au courant des avancées scientifiques dans ce domaine. De plus, cela nous aidera à déterminer et à soutenir une position professionnelle fondée, ce qui contribuera directement à renforcer notre identité professionnelle.

3.4. Population cible

La population cible de cette étude est spécifiquement constituée d'ergothérapeutes titulaires du Diplôme d'Etat en ergothérapie français, qu'ils exercent en tant que cliniciens, chercheurs et/ou formateurs. Les critères d'inclusion ont été choisis afin d'inclure le plus grand nombre possible d'ergothérapeutes diplômés d'Etat, afin de permettre la collecte de données auprès de profils divers. Ainsi, l'année d'obtention du diplôme, le type de population, le secteur de travail ou encore la spécialité ne sont pas considérés comme des critères d'exclusion dans cette enquête. En incluant une grande variété de profils d'ergothérapeutes, il sera possible de comprendre les expériences et perceptions de chacun et ainsi identifier des pratiques durables qui pourraient être généralisées à différents domaines d'intervention.

3.5. Choix de l'outil

3.5.1. Le questionnaire

La collecte de données qualitatives permet de se concentrer sur les expériences, les perspectives et les comportements des participants dans le but de comprendre de manière subjective leur point de vue. Les méthodes de collecte de données qualitatives les plus courantes sont les entretiens individuels ou les groupes de discussion. Ces outils sont particuliers car ils utilisent des questions ouvertes qui permettent aux participants de s'exprimer librement. Toutefois, pour ce travail de recherche, le questionnaire a été choisi comme outil de collecte de données. Cet outil peut être adapté pour recueillir des données qualitatives en utilisant des questions ouvertes, par exemple. Une attention particulière a été portée à la précision et à l'impartialité de la formulation des questions afin d'assurer que celles-ci soient claires, non biaisées et ne conduisent pas les participants à donner des réponses prédéfinies. Cet outil s'est avéré efficace grâce à sa facilité de mise en œuvre et sa capacité à collecter un grand nombre de réponses en un temps relativement court.

3.5.2. Réalisation du questionnaire

Le questionnaire est réalisé via Google Forms, logiciel d'administration d'enquête en ligne. Ainsi, cet outil permet d'obtenir facilement les résultats quantitatifs comme qualitatifs des participants. Avant de débiter le questionnaire, un rappel a été effectué quant au respect des règles déontologiques. En effet, cette étude assure l'anonymat de la participation de chaque individu ainsi que la confidentialité des réponses. En outre, le temps de réponse nécessaire au questionnaire a été précisé et estimé à environ dix minutes, afin de prévenir chaque participant et leur permettre de s'investir pleinement jusqu'à la fin du questionnaire.

La première partie du questionnaire est portée sur les informations sociodémographiques des participants, suivis de questions s'assurant des conditions d'échantillonnage. Suite à cela, des questions brèves ont été posées pour récolter leurs connaissances concernant le concept du développement durable ainsi qu'au lien qu'ils faisaient avec leur profession. La deuxième partie du questionnaire a pour objectif de recueillir leurs habitudes de vie, habitudes professionnelles et philosophie d'entreprise afin de comprendre l'influence que ces éléments pourraient avoir sur l'application de critères de durabilité. Enfin, des questions ont été formulées de manière à identifier les facteurs qui favorisent ou entravent la mise en œuvre de ces critères.

Avant la diffusion du questionnaire des essais ont été effectués par 3 personnes : Mme CHANET PAYSSAN, maître de ce mémoire, un proche et une camarade de promotion. Chacun d'entre eux m'a suggéré différentes modifications portant sur le contenu, la faisabilité du questionnaire, ainsi que la formulation des questions afin d'éviter tout biais éventuel. Ces remarques ont été prises en compte, et notre travail a été modifié en conséquence avant de diffuser officiellement ce questionnaire (cf. Annexe I).

3.5.3. Mode de diffusion

Le questionnaire a été diffusé sur une période de deux semaines auprès d'ergothérapeutes connus lors du cursus de formation ou lors d'expériences professionnelles. Par le biais d'un réseau personnel composé de cadres de santé de différentes structures, le questionnaire a pu être transmis à l'ensemble de leurs

collègues ergothérapeutes. Il a également été partagé avec les responsables pédagogiques de l'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) La Musse, qui l'ont ensuite diffusé à l'ensemble du réseau d'intervenants de l'institut.

Afin d'élargir la diversité de l'échantillon, le questionnaire a également été publié sur deux pages *Facebook*®. La première, intitulée "*Les Ergos de La Musse* :)", est une page privée qui regroupe les étudiants et d'anciens étudiants de l'IFE La Musse, ce qui a permis de recueillir principalement des réponses d'ergothérapeutes diplômés de cet institut. Au cours des recherches, une deuxième page Facebook, "*Ergo Matos* !", a été identifiée comme pertinente pour répondre aux besoins de l'étude. Le questionnaire a été publié sur cette page trois jours après la diffusion officielle.

En outre, Mme CHANET PAYSSAN, maître de ce mémoire, nous a aidé à obtenir davantage de réponses en sollicitant les réseaux d'ergothérapeutes de sa structure. Enfin, un membre du bureau de R2DE nous a contacté pour partager le questionnaire avec l'ensemble de l'association.

3.6. Méthode d'analyse des résultats

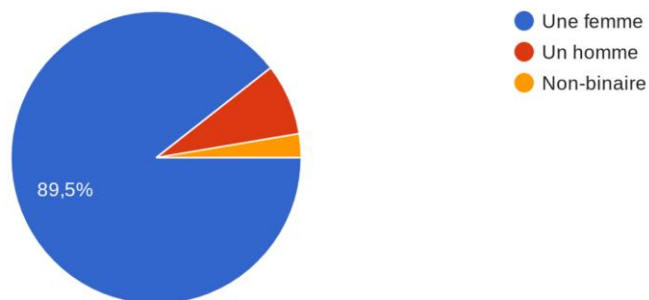
Après avoir recueilli les données, il est essentiel de les analyser pour répondre à la question de recherche et aux hypothèses définies précédemment. L'analyse des données peut être effectuée à l'aide de méthodes qualitatives ou quantitatives, ou d'une combinaison des deux, selon l'objectif de la recherche et les types de données collectées.

Dans le cas de cette étude, les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire contenant des questions ouvertes et fermées. L'analyse des données a donc été effectuée à la fois de manière qualitative et quantitative. Les réponses aux questions ouvertes ont été analysées de manière qualitative, en utilisant une analyse de contenu pour identifier les tendances dans les réponses des participants. Les réponses aux questions fermées ont été analysées de manière quantitative. En effet, les avantages de cette méthode ont été pris en compte en utilisant des méthodes statistiques pour déterminer la fréquence des réponses. L'analyse des données a été effectuée de manière rigoureuse et systématique, en suivant les protocoles et les procédures appropriés pour garantir l'exactitude des résultats. En effet, Google Sheets est utilisé comme logiciel d'analyse statistique, étant relié directement au

questionnaire, cette ressource a permis de gagner du temps et de garantir une analyse précise et fiable des données. De plus, il a été important d'évaluer la qualité des données avant de commencer l'analyse. Cela peut inclure l'identification et la suppression des données manquantes ou aberrantes, ainsi que la vérification de la distribution des données.

4. Présentation des résultats

Durant deux semaines, représentant la durée de diffusion du questionnaire, 38 réponses d'ergothérapeutes Diplômés d'Etat ont été obtenues. L'ensemble des réponses ont été conservées au vu du respect des conditions d'échantillonnage et de la qualité ainsi que de la pertinence de chacune. Parmi eux, près de neuf ergothérapeutes sur dix sont de genre féminin.



*Figure 1 : Taux d'ergothérapeutes selon leur genre.
Lefebvre A. (2023).*

Selon les réponses fournies, près de la moitié des personnes, soit 44,7%, ont obtenu leur diplôme avant 2017. Cette proportion est pertinente car elle est liée à l'année de création du R2DE, qui a été mis en place en 2017 pour sensibiliser les ergothérapeutes à l'intégration du développement durable dans leur pratique. Il convient également de souligner que l'échantillon de personnes interrogées a en moyenne 10 ans et demi d'expérience professionnelle (soit une médiane à 8 ans d'expérience).

Bien que les participants exercent dans divers domaines professionnels, une majorité d'entre eux travaillent dans des lieux de vie tels que des IME (instituts médico-éducatifs), des MAS (maisons d'accueil spécialisées), des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des ESA (équipes spécialisées Alzheimer) ou encore des HAD (hospitalisations à domicile), représentant ainsi 42,1% (16) des répondants. En outre, 31,6% (12) des participants travaillent dans le domaine de la santé mentale, tandis que 26,3% (10) exercent en tant qu'ergothérapeutes libéraux. Quelques participants travaillent également dans des centres de rééducation (13,2%), des instituts de formation (2,6%) ou pour LADAPT (2,6%), l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Enfin, il est important de noter qu'aucun des participants n'est impliqué dans la recherche scientifique. Il

convient de souligner que certains participants exercent dans plusieurs structures, ce qui explique le taux de réponses supérieur à 100%.

Par ailleurs, le concept de développement durable est acquis pour plus de huit ergothérapeutes diplômés d'Etat sur dix au sein de cet échantillon. Environ deux ergothérapeutes sur dix estiment ne pas avoir acquis le concept de développement durable.

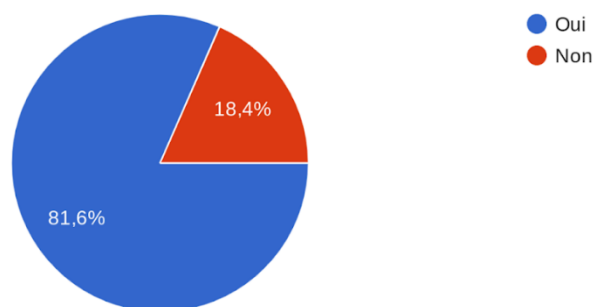


Figure 2 : Taux d'ergothérapeutes qui estiment avoir acquis la notion de développement durable. Lefebvre A. (2023).

La moitié des ergothérapeutes ne font pas de lien entre leur profession et la crise climatique actuelle. Concernant les liens que l'autre moitié de participants fait, nous retrouvons fréquemment des thématiques comme :

- Le rôle de l'ergothérapeute à sensibiliser et/ou accompagner des personnes dans le changement de leurs habitudes de vie (7 participants) ;
- La responsabilité des activités et/ou occupations humaines dans la situation écologique actuelle (6) ;
- Le rôle de l'ergothérapeute dans le gaspillage des aides techniques (réparation, récupération, recyclage, reconditionnement) (6) ;
- L'impact sur la santé des populations (3) ;
- La notion de justice occupationnelle (2) ;
- Le rôle de l'ergothérapeute en tant que citoyen (2).

Ensuite, 34 participants sur 38 estiment adopter une démarche de durabilité dans leur vie quotidienne, soit presque neuf ergothérapeutes sur dix. Nous retrouvons essentiellement cette démarche à travers plusieurs gestes du quotidien répertoriés dans le tableau suivant :

Gestes du quotidien	Pourcentage d'ergothérapeutes citant un geste quotidien (N)
Faire le tri sélectif, recycler	50% (19)
Réduire ses déchets (vrac, réutilisable, allant jusqu'à la démarche zéro-déchet)	44,7% (17)
Consommer de façon responsable (circuit court, local, bio...)	42,11% (16)
Utiliser des transports alternatifs (vélo, covoiturage, transports en commun...) ou limiter ses déplacements	31,6% (12)
Diminuer la consommation d'énergie (eau, électricité...)	28,9% (11)
Acheter d'occasion	26,3% (10)
Diminuer la consommation de viande (allant jusqu'au végétarisme)	10,5% (4)
Composter	10,5% (4)
Réparer	7,9% (3)
Sensibiliser, éduquer	7,9% (3)
Donner	5,3% (2)
Faire son potager	5,3% (2)

Tableau 1 : Recensement des gestes durables fait au quotidien par les ergothérapeutes. Lefebvre, A (2023).

Sur le plan professionnel, 63,2% des ergothérapeutes estiment adopter une démarche de durabilité au sein de leur pratique, soit 24 participants de l'enquête. Cependant, deux personnes, ayant répondu "Non" à la question "Adoptez-vous une démarche de durabilité dans votre profession ?", ont répondu à la question suivante qui avait pour but d'exposer la façon dont cette démarche s'appliquait dans leur pratique. Leur réponse est tout de même retenue au vu des éléments, constituant un axe de réflexion pertinent pour la suite de ce travail. Parmi les professionnels ayant répondu positivement à cette question, diverses actions sont faites afin de contribuer à une démarche en lien avec le développement durable :

- Limitation et tri du papier (dématérialisation, réduction des impressions) ;
- Limitation des déchets en lien avec les aides techniques (récupération, économie circulaire, dons...) ;

- Vigilance à l'impact numérique (mails, ordinateur éteint...);
- Récupération de divers matériaux pour certaines activités;
- Déplacements alternatifs (transports en commun, marche);
- Vigilance à la consommation d'énergie (eau, électricité);
- Vigilance aux produits d'entretiens utilisés (notion de bio-nettoyage);
- Sensibilisation et éducation auprès de patients et d'étudiants en ergothérapie;
- Recherche, prise de conscience et réflexion.

Concernant les établissements dans lesquels les ergothérapeutes exercent, plus de la moitié d'entre eux jugent que leur établissement ne s'inscrit pas dans une démarche de durabilité.

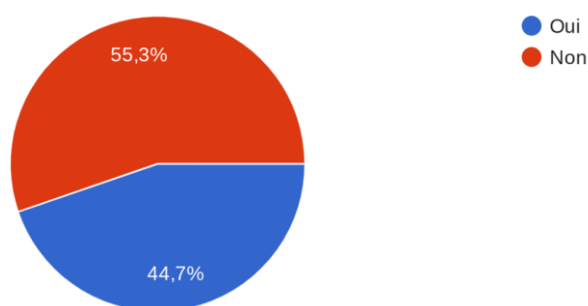


Figure 3 : Taux d'établissement inscrit dans une démarche de durabilité d'après des ergothérapeutes. Lefebvre A. (2023).

Cependant, 17 réponses amènent des éléments prouvant une implication dans le domaine du développement durable comme la création de direction spécialisée, permettant la mise en place de stratégies pour les déplacements entre les agents, la rénovation des bâtiments ou encore la qualité des repas pour les patients (circuits courts, producteurs locaux). D'autres professionnels semblent avoir ces mêmes actions dans leur établissement. D'autres ajoutent la notion de tri sélectif, de valorisation des déchets organiques (compostage), de réduction de gaspillage alimentaire mais aussi des déchets par le choix et l'utilisation de matériaux réutilisables (suppression des tenues hospitalières à usage unique par exemple), ou encore un participant mentionne la mise en place d'ateliers éco-responsables.

Les éléments identifiés comme facilitateurs à l'application d'une démarche de durabilité par les ergothérapeutes au sein de leur pratique professionnelle sont globalement identiques. En effet, le soutien de l'institution est mentionné à multiples reprises comme un levier, que ce soit en termes de financement, de création de

groupes de travail, ou plus généralement en ce qui concerne la politique de l'établissement. S'ajoute à cela la notion de formation et d'éducation aux notions liées au développement durable. Certaines personnes précisent leurs réponses en évoquant la connaissance d'association de reconditionnement d'aides techniques ou encore l'accès à des formations au sein de leur structure. Une personne ajoute qu'il serait pertinent d'ajouter ce type de notion au cours du cursus de formation. De plus, la prise de conscience individuelle a été identifiée comme facteur facilitant, permettant de mettre en place des actions concrètes dans sa pratique professionnelle comme le tri sélectif, la récupération ou la réparation d'aides techniques, etc. A noter que six participants ont répondu à cette question par "*je ne sais pas*" ou "*aucune idée*" et un septième par "*je n'ai pas compris la question*". Deux autres expriment n'émettre aucun lien avec leur pratique professionnelle ou ne trouvent pas d'intérêt à l'inscrire au sein de cette démarche. Enfin, un des participants n'a pas répondu à cette question.

D'après les différents ergothérapeutes, les freins à l'adoption d'une démarche de durabilité dans leur pratique professionnelle portent sur des contraintes politiques, institutionnelles, mais également des éléments en lien avec l'éducation de leur environnement professionnel humain, avec certaines tâches professionnelles et enfin des contraintes sur le plan personnel. Les ergothérapeutes mettent en lumière des difficultés que peuvent amener certaines décisions politiques comme la communication faite autour de la biodiversité (un participant utilise le terme de "bobo écolo") rendant peu accessible ce sujet. Le retard pris dans la prise de décisions politiques est également perçu comme un obstacle. De plus, un ergothérapeute exprime que le remboursement d'aides techniques par la sécurité sociale et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ne concerne que les équipements neufs, ce qui rend difficile la recommandation de solutions d'occasion. L'institution, en raison de son système hiérarchique en forme de pyramide, est perçue comme étant contraignante car cela ralentit la réalisation de certains projets. Nous retrouvons également les notions de budget, de protocoles et de normes sanitaires. De plus, les ergothérapeutes peuvent rencontrer des obstacles au sein de leur propre équipe, en lien avec l'intérêt que ses collègues portent au sujet du développement durable et à l'importance de remettre en question sa pratique professionnelle. Au cours de la pratique, l'adhésion de certains patients à certaines idées telles que l'utilisation de matériaux recyclés peut constituer un obstacle. De plus, au sein de la pratique certaines médiations induisent des déchets. Ensuite, plusieurs facteurs personnels

semblent influencer les pratiques professionnelles durables comme l'intérêt et l'éducation faite à ce sujet, mais également aux déterminants personnels de l'individu (manque de motivation, sentiment d'impuissance notamment). Les démarches individuelles sont également identifiées comme un frein, faisant opposition aux actions collectives.

Pour finir, plus de neuf ergothérapeutes sur dix apprécieraient adopter une démarche de durabilité au sein de leur pratique professionnelle. Seulement 7,9% ne le souhaitent pas.

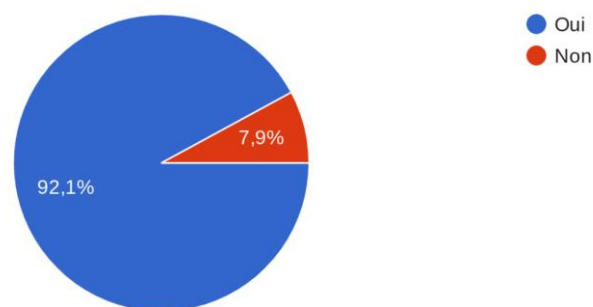


Figure 4 : Taux d'ergothérapeutes voulant inscrire leur pratique professionnelle dans une démarche de durabilité.
Lefebvre A. (2023).

Suite à la présentation des résultats de l'enquête en ligne, nous allons confronter l'ensemble des réponses afin de réaliser une analyse de contenu. Ainsi, nous concluons sur l'ensemble des leviers et freins auxquels les ergothérapeutes interrogés sont confrontés au sein de leur pratique.

5. Analyse des résultats

5.1. L'ergothérapie face à la crise climatique : liens et connaissances

D'après les données fournies par les ergothérapeutes interrogés, les connaissances relatives au sujet du développement durable semblent plutôt harmonisées, cependant les liens faits entre la crise climatique et la pratique sont bien plus diversifiés. Bien que 81,6% des ergothérapeutes aient une connaissance du développement durable, seulement 50% d'entre eux parviennent à établir un lien entre la crise climatique et leur profession. Cependant, il est important de noter que la connaissance du développement durable semble jouer un rôle dans la capacité des ergothérapeutes à établir ce lien. Cela est mis en évidence car parmi l'ensemble de l'échantillon ayant acquis le concept de développement durable, 58,1% des répondants font le lien entre leur profession et la crise climatique. En d'autres termes, avoir des connaissances dans le domaine du développement durable facilite la capacité des ergothérapeutes à établir des liens plus concrets entre leur profession et la situation actuelle, ainsi que leurs rôles dans cette dernière.

Certains rapportent la responsabilité des occupations humaines (E7, E19, E21, E24, E28, E35) dans ce dérèglement climatique, faisant directement référence aux notions de la profession d'ergothérapeute, mais également aux conclusions du monde scientifique. D'autres ergothérapeutes suggèrent qu'il faudrait changer nos habitudes de vie puisque *“la crise climatique peu bouleverser le quotidien et le fonctionnement de la population”* (E9), tout en identifiant le rôle de l'ergothérapeute en ayant la possibilité *“[d']aider les populations reçues à en prendre conscience et à les inviter à mettre en place des actions”* (E8) tout *“en respectant ses freins et son bien-être”* (E11). L'ergothérapeute 7 évoque également *“[l']impact direct sur la santé des populations”* qu'aura cette crise, et un autre (E29) complète ces dires sur le rôle de l'ergothérapeute à *“sensibiliser sur le lien entre santé, environnement et occupation”*. De plus, les ergothérapeutes expriment avoir une responsabilité dans la gestion des déchets des aides techniques. Enfin, les ergothérapeutes 7 et 11 évoquent la notion de justice occupationnelle, s'inquiétant de l'équité face à l'accès aux occupations de la population accueillie. De plus, le terme de *“citoyen”*, évoqué par deux autres

ergothérapeutes (E17 et E27), renforce l'idée de devoir s'investir dans cette crise en tant que professionnel de santé mais aussi en tant que personne.

Ces résultats mettent en évidence que les ergothérapeutes font un lien entre leur profession et la crise climatique. Certains reconnaissent leurs rôles à travers leurs capacités d'analyse, d'éducation ou de sensibilisation et encore en promouvant la santé du public accompagné. Certaines pratiques sont illustrées par des actions concrètes notamment sur les aides techniques et d'autres pratiques individuelles. Il est montré par les réponses que le statut de citoyen, de personnel de santé influe sur la perception du rôle de l'ergothérapeute dans cette crise climatique. Ainsi, nous allons nous pencher sur les actions quotidiennes des ergothérapeutes en tant qu'individu. Cela permettra de comprendre l'impact de ces connaissances sur la vie quotidienne des ergothérapeutes et ainsi faire des liens avec leur identité.

5.2. Sensibilité personnelle et identité professionnelle

Une majorité d'ergothérapeutes (89,5%) adopte une démarche de durabilité au quotidien, cela s'applique de manière diverses (voir tableau 1, p. 26). Parmi eux, 88,2% estiment avoir acquis le concept de développement durable. A contrario, parmi les personnes qui n'adoptent pas de démarche de durabilité dans leur quotidien, 75% d'entre eux jugent ne pas avoir acquis les notions de développement durable. Nous pouvons alors conclure que certaines connaissances théoriques guident le choix d'actions mises en place dans le quotidien.

Lorsque nous analysons les réponses des participants, nous remarquons que les actions faites au quotidien répondent à un, voire plusieurs piliers, soit certains objectifs du développement durable. Par exemple, réduire ses déchets, recycler ou encore économiser l'énergie participe à la sauvegarde des ressources de la planète faisant référence au pilier environnemental au vu de la participation de ces actions au développement à faible émission carbone. De plus, s'inquiéter de la provenance des produits que l'on consomme et des conditions de travail des salariés ("*attention portée à la justice sociale*", E4 ; "*consomme local*", E13 ; "*achat circuit court*", E20 ...) participe au respect du pilier social grâce au respect de l'équité et l'inclusion de chaque être humain. Certains décident de consommer dans des entreprises ou commerces responsables ("*je fais mes courses à biocoop®*", E5 ; "*faire attention aux logos sur les articles comme le commerce équitable*", E6). Ces gestes promeuvent des pratiques

éthiques, permettant une croissance économique viable. D'autres expliquent que *"l'essentiel [se trouve] dans la conscience écologique"* (E7). En d'autres termes, prendre conscience de la situation et de l'impact de nos actions serait suffisant. Cet avis est soutenu par un autre participant (E20), qui estime qu'un des leviers principaux réside dans la *"prise de conscience individuelle"*. L'intérêt porté au sujet de durabilité ainsi qu'une conscience collective permettrait alors de mettre en place des actions impactantes d'un point de vue environnemental, social et économique.

Sur le plan professionnel, 63,2% des ergothérapeutes estiment adopter une pratique durable. Cette démarche émerge pour certains d'une *"réflexion"* amenant à *"un engagement"* dans sa profession (E6). Pour d'autres, leur manière d'exercer est décrite comme une *"philosophie"* (E11). Un grand nombre d'actions sont réalisées de façon individuelle notamment grâce à un système limitant le coût des ressources matérielles concernant les aides techniques (*"reparation / recyclage / recuperation"* E13, *"essais, reconditionnement"*, E14, *"nous récupérons des dons de matériel [...] nous favorisons la réparation à l'achat."*, E32). Cependant, l'ergothérapeute 11 exprime que *"[ses] actions durables sont principalement dues aux manques de moyens de [sa] structures qui nécessitent des adaptations et de donner une seconde de vie aux différents matériels et matériaux"*. Ces démarches professionnelles durables sont alors impulsées par un fort attrait personnel pour la cause écologique ou par un manque de moyen, poussant certains ergothérapeutes à exercer avec un minimum de matériel. Au vu du nombre important d'ergothérapeutes qui instaurent des actions en lien avec les aides techniques, nous pouvons imaginer que cela est un point d'ancrage pour introduire une démarche de durabilité en ergothérapie. Le reste des actions sont anecdotiques, spécifiques aux missions du professionnel. Malgré ces nombreux professionnels investis dans cette démarche, certains expriment ne pas se sentir concerné ou ne pas faire de lien avec leur profession, pouvant remettre en question la formation initiale, la communication de la WFOT, de l'ANFE ou encore du Gouvernement.

Après avoir examiné l'influence de l'éducation, de l'information et des intérêts personnels sur la mise en place de certains paramètres dans la pratique professionnelle, nous allons maintenant analyser l'impact de l'environnement de travail sur l'adoption de pratiques durables chez les ergothérapeutes. Cette analyse nous

permettra de déterminer si l'environnement de travail joue un rôle de levier ou de frein dans ce processus.

5.3. L'environnement de travail favorable

Une majorité d'ergothérapeutes appliquent inscrivent leur pratique dans une démarche de durabilité, en effet 63,2% l'estime. Certains le justifient par leur autonomie au travail en tant que professionnels libéraux, tandis que d'autres bénéficient d'un soutien de la part de leur direction qui se spécialise dans les questions de transition écologique. Pour 44,7% des ergothérapeutes, leur établissement s'inscrit dans une démarche durable, leur permettant d'agir en faveur de l'environnement mais aussi de l'économie de l'établissement. En effet, pour de nombreux ergothérapeutes, la mise en place du tri sélectif, parfois obligatoire, ainsi que la dématérialisation des dossiers patients sont perçus comme des avantages significatifs lorsqu'ils souhaitent adopter une pratique durable. Ces mesures contribuent au recyclage et à la réduction des déchets papier, apportant ainsi une valeur ajoutée à leur approche durable. Sur le plan énergétique, certains établissements ont entrepris des actions telles que la rénovation énergétique et la transition vers des moyens de transport moins dépendants des énergies fossiles (voitures électriques). De plus, ils sensibilisent leur personnel à opter pour les transports en commun. Ces initiatives visent à réduire la consommation d'énergie et à encourager des modes de déplacement plus durables au sein des établissements. Enfin, certaines politiques d'établissement introduisent des "ateliers nature" (E24) ou "éco-responsables" (E30) aux usagers ou une alimentation bio et locale, favorisant la sensibilisation de chaque acteur à ces sujets. En mettant en place de telles actions, l'ergothérapeute bénéficie du soutien institutionnel et de la légitimité nécessaire pour rendre ses interventions plus durables. Ainsi, il peut proposer des mises en situation qui intègrent des actions durables à la personne accompagnée.

La structure dans laquelle évolue l'ergothérapeute semble exercer une influence notable, notamment à travers des actions collectives axées sur la gestion des déchets, l'utilisation des ressources ou encore l'origine des produits alimentaires consommés. Malgré ces éléments facilitateurs, nous observons une diminution de 26,3% lorsqu'il s'agit d'adopter une démarche de durabilité au travail. De plus, 92,1% des ergothérapeutes interrogés souhaitent faire évoluer leur pratique vers plus de

durabilité. En outre, 88,9% d'entre eux travaillent dans une institution, selon eux, non inscrite dans une démarche de durabilité. Notre prochaine étape consiste donc à examiner les obstacles soulevés par les ergothérapeutes.

5.4. Les freins et axes de réflexion à l'application d'une pratique durable

Plusieurs éléments pouvant expliquer ce phénomène sont rapportés par les ergothérapeutes de l'enquête. Nous avons formulé notre analyse de manière à proposer des solutions à ces obstacles en nous basant sur les suggestions et besoins des participants de l'enquête tout en prêtant attention à la faisabilité de ces actions. Il convient de souligner qu'une critique peut être apportée en fonction des moyens et ressources disponibles du lieu d'exercice.

5.4.1. Environnement institutionnel

Tout d'abord, un obstacle fréquemment mentionné concerne les normes hospitalières, en particulier l'organisation et les protocoles d'hygiène. En effet, la structure pyramidale des établissements de santé peut rendre certaines démarches contraignantes en lien avec des "lourdeurs administratives" (E1). Les protocoles sanitaires sont souvent mentionnés comme ayant un impact significatif sur l'adoption de pratiques durables ("l'IDE hygiéniste et son obsession du tout désinfecté avec des produits douteux", E2 ; l'utilisation "de gants, de produits à usage unique", E5). Ces normes sont considérées comme "trop lourdes, trop strictes" et "n'encourage pas les initiatives à petits niveaux", selon E27. Nous pouvons alors comprendre que ces éléments entravent la participation des ergothérapeutes dans le changement de leur pratique. Cependant, certains d'entre eux apportent des solutions, pouvant contribuer à la diminution de l'impact des contraintes sanitaires, telles que le choix des produits ménagers par exemple ("produits nettoyage bio", E20, "Usage de torchons", E34).

Les intérêts personnels des individus constituant une équipe varient et peuvent se présenter comme un frein. En effet, "La sensibilité individuelle des professionnels qui constitue une équipe" et le "manque de cohésion" (E12 et E29) peuvent impacter la pérennité des actions mises en place. Ainsi, E27 dit "manquer de courage et de motivations lorsque c'est [ses] collègues qu'il faut sensibiliser", elle ajoute par la suite

qu'aucune rémunération est faite pour cette tâche. Il est vrai que la formation de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est pertinente au vu de l'intérêt des démarches collectives, puisque la notion de démarche individuelle est identifiée comme un frein (E6). En effet, E27 souligne une limite concrète à celle-ci en expliquant son expérience : *“J'ai au moins mis une deuxième poubelle en cuisine thérapeutique pour les déchets recyclables, mais sans avoir sensibilisé les collègues donc ça ne marche pas fort”*.

Si ces tâches ne sont pas amorcées par l'institution, ce sont les agents qui investissent leur temps de travail pour mettre en œuvre ce type de politique au sein de l'établissement. Ces changements d'habitudes peuvent nécessiter un certain investissement en temps. Par exemple, mettre en place des actions durables demande souvent de l'apprentissage et de la recherche. Cependant, les ergothérapeutes ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour mener à bien ces tâches, comme l'ont souligné plusieurs participants (E12, E29 et E33). De plus, le fait que de nombreux ergothérapeutes travaillent à temps partiel, cela peut compliquer davantage la mise en œuvre d'actions durables. En effet, un ergothérapeute (E12) identifie cette réalité comme un frein à l'adoption de pratiques durables.

L'analyse nous permet d'avancer que les ergothérapeutes ne se sentent pas en mesure d'initier des actions durables en raison des protocoles d'hygiène ou administratifs, de la dynamique d'équipe et des contraintes temporelles.

5.4.2. Caractéristiques de la pratique professionnelle

Concernant les caractéristiques liées à la pratique professionnelle, ergothérapeute 35, travaillant en HAD, estime avoir une pratique polluante dû à *“la nécessité d'utiliser des véhicules”* quotidiennement afin de se déplacer entre chaque domicile d'usagers. Quatre ergothérapeutes évoquent des solutions mises en place dans le but de limiter l'impact de leur déplacement. Tout d'abord, E19 essaie *“d'optimiser les déplacements pour réunir les visites en un seul trajet”* et une autre participante réalise ses *“déplacements si possible en vélo”*. Cela peut être inscrit dans la politique d'établissement grâce à une *“direction spécialisée qui met en place des stratégies de déplacement durables pour les agents”* comme l'explique E1 en mettant à disposition des *“voitures et vélos électriques”* par exemple (E18).

De plus, les “productions des patients” (E15) ou “l’achat de certains outils” (E20) sont systématiques à la pratique de certains ergothérapeutes, créant ainsi des déchets. Concernant les aides techniques, seules les neuves sont couvertes par la sécurité sociale ou la MDPH, ce qui pose un frein à une économie circulaire. E13 soutient un changement de système vers un modèle circulaire. De plus, E17, travaillant en libéral, suggère comme solution pour motiver une pratique durable “une baisse de [ses] charges” et/ou “une prime déductible pour les impôts [ou de] l’Urssaf”.

5.4.3. Caractéristiques personnelles

Certaines personnes n’appliquent pas ou rencontrent des difficultés à modifier leur pratique professionnelle en lien avec le développement durable. Cette situation peut s’expliquer par un manque d’intérêt pour cette thématique, un manque de sensibilisation dès la formation initiale en ergothérapie concernant le rôle d’acteurs du changement dans le domaine de la santé (E27), ainsi qu’un manque d’informations au sein du personnel des structures. La formation continue est perçue comme un levier puisque cette demande est recensée chez six participants, soit 15,8% des ergothérapeutes. D’ailleurs, E27 exprime qu’il serait bénéfique d’émettre l’obligation de répondre à des critères qualité, en mentionnant les certifications de la HAS. Pourtant, le critère 3.6-04 du Manuel de certification des établissements de santé pour la qualité des soins (v2023) concerne le développement durable, et encourage les établissements à “[mettre] en œuvre une politique de sensibilisation en matière de protection de l’environnement et de développement durable”. Cette réflexion remet en cause l’accès à l’information dans les établissements, d’ailleurs identifié comme un frein parmi trois ergothérapeutes interrogés (E33, E36 et E38). Concernant les ergothérapeutes qui ne portent pas d’intérêt à la cause écologique (E16) ou ne se sentent pas concernés sur le plan professionnel (E7), cela remet en cause une fois de plus la communication de la WFOT et de l’ANFE sur le sujet du rôle de l’ergothérapeute dans cette crise climatique.

Bien que la plupart des ergothérapeutes aient une connaissance de développement durable, les actions individuelles et/ou collectives varient selon leur engagement et leurs ressources. Cependant, des obstacles institutionnels et les intérêts personnels divergent, entravant le développement des pratiques durables en ergothérapie en France.

6. Discussion

6.1. Réponses aux hypothèses

Pour rappel, la question de recherche est la suivante : **“Quels sont les éléments influençant les ergothérapeutes à inscrire leur pratique professionnelle dans une démarche de durabilité ?”**. Pour y répondre, deux hypothèses ont été formulées. Nous allons mettre en relation la phase expérimentale et le cadre conceptuel afin de les valider ou les réfuter.

6.1.1. Hypothèse 1

Notre métier et notre façon d'exercer est le reflet de notre identité, issu d'un processus de construction influencé par le “soi”, le “nous” et “autrui”. L'identité professionnelle est une composante de l'identité globale d'une personne, se développant par des liens sociaux. Les valeurs, intérêts et aspirations personnelles se retrouvent alors dans la pratique professionnelle de l'individu. C'est pourquoi à travers cette enquête de terrain nous souhaitons répondre à l'hypothèse qui est : **“les intérêts personnels favorisent l'application d'une pratique durable en ergothérapie.”**. A travers cette idée, nous pourrions déterminer si les ergothérapeutes ont une appétence particulière pour les sujets de durabilité jusqu'à l'appliquer dans leur pratique professionnelle.

L'étude menée auprès des ergothérapeutes a révélé qu'une forte proportion d'entre eux s'investissent dans des pratiques durables dans leur vie quotidienne. Il est rapidement apparu que leur engagement se reflète également dans leurs connaissances professionnelles, notamment en ce qui concerne la crise climatique et l'impact des occupations humaines sur l'environnement. En effet, selon les conclusions du GIEC, les activités humaines sont les principales responsables du changement climatique. En tant que professionnels de santé, les ergothérapeutes reconnaissent plusieurs rôles qui rejoignent les idées avancées par Wagman (2014) concernant l'accompagnement des individus dans l'adaptation de leurs occupations et la sensibilisation à ces enjeux (Aoyama, 2014 ; Drolet et Turcotte, 2021). La littérature recommande le changement des habitudes de vie et le considère comme inévitable, ce qui confère à l'ergothérapeute un rôle essentiel auprès de la population pour

promouvoir la santé et la justice occupationnelle, que ce soit pour les individus actuels ou futurs (ASE, 2018 ; Drolet et Turcotte, 2021 ; Lafond et Drolet, 2021 ; Drolet, 2022 ; OMS, s.d.). En plus de posséder ces connaissances, les ergothérapeutes les appliquent dans leur pratique professionnelle. En effet, nous constatons que leurs actions reflètent des gestes similaires à ceux identifiés dans l'étude de Lafond et Drolet (2021), ce qui démontre que les ergothérapeutes français mettent également en œuvre des pratiques durables dans leur travail.

Sur la base des éléments mentionnés précédemment, **nous confirmons la première hypothèse**. En effet, les ergothérapeutes français démontrent un réel intérêt pour l'intégration d'une approche durable dans leur pratique, et ce, en se basant sur leurs connaissances, la reconnaissance de leurs rôles spécifiques et les actions concrètes qu'ils déploient. Cette validation s'inscrit dans le contexte plus large de la construction de leur identité professionnelle, plutôt que de se limiter à une simple affirmation de cette identité. Il est important de souligner que ce processus de construction identitaire est étroitement lié à leurs intérêts personnels, qui agissent comme des moteurs de changement dans leur engagement en faveur de la durabilité. Ainsi, les ergothérapeutes français se positionnent en tant qu'acteurs engagés, conscients des enjeux et prêts à adapter leurs pratiques pour contribuer à la santé de la population.

6.1.2. Hypothèse 2

Pour rappel la deuxième hypothèse est : **“Les ergothérapeutes français adoptent une pratique durable grâce au soutien de leur structure, elle-même inscrite dans un modèle de durabilité”**.

La validation de la première hypothèse confirme que des pratiques durables sont adoptées grâce à l'évolution de l'identité professionnelle de l'ergothérapeute basée notamment sur les intérêts personnels des professionnels. Par notre enquête, nous constatons qu'il existe des disparités dans l'engagement des établissements de santé face à la crise climatique malgré des recommandations nationales. Cependant, notre pratique professionnelle individuelle s'inscrit dans un projet d'établissement qui marque les orientations politiques de celui-ci. Cette affirmation est justifiée de par les expériences recueillies des ergothérapeutes mais aussi par nos lectures scientifiques. En effet, la nouvelle version de certification des établissements de santé pour la qualité

des soins demande des actions obligatoires afin de diminuer l'impact global des services de santé. Les critères mentionnés dans le 3.6-04 exigent entre autres la contribution des agents et la mise en place de politiques de sensibilisation au sein de l'établissement, offrant aux professionnels de santé les ressources nécessaires pour agir en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. En effet, de par ces obligations, diverses actions se retrouvent dans la pratique quotidienne des ergothérapeutes. Parmi celles-ci, le tri des déchets et la vigilance quant à la consommation d'énergie sont largement adoptés par la majorité des ergothérapeutes participants à l'étude. D'autres axes de travail recommandés par la certification portent sur le développement d'une mobilité plus durable, ce qui fait écho aux discours de certains ergothérapeutes qui encouragent leur établissement à utiliser les transports en commun ou à mettre à disposition des véhicules électriques.

Ainsi, ces actions promues par la législation incitent les institutions à prendre en compte les enjeux de durabilité dans leur politique, ce qui a un impact direct sur l'organisation et la pratique des professionnels de santé. Nous pouvons donc **confirmer notre deuxième hypothèse** en avançant que la pratique des ergothérapeutes est influencée par le fonctionnement de leur établissement. Par conséquent, si l'établissement s'engage dans une démarche de durabilité, comme en témoigne la présence d'une direction spécialisée dans la transition écologique, cela renforce la mobilisation des agents à adapter leur pratique en fonction des enjeux sociétaux actuels.

6.2. Limites et biais

Les biais et limites que nous avons pu identifier dans ce travail de recherche se situent premièrement au niveau de la méthode et de l'outil utilisé. La méthode qualitative, associée à l'utilisation d'un questionnaire présente des limites. En effet, l'impossibilité de poser des questions de relance limite la précision des réponses et peut entraîner une mauvaise compréhension ou une interprétation erronée de la part du chercheur. Ceci a été observé lors de certaines questions, puisque les réponses fournies étaient davantage basées sur les projections des ergothérapeutes plutôt que sur leur expérience concrète.

Deuxièmement, l'échantillon ne reflète pas la population française des ergothérapeutes, puisque 38 participants ne peuvent pas représenter l'ensemble des

pratiques des plus de 15 000 ergothérapeutes du pays. Par ailleurs, il existe une incertitude quant à la diversité de l'échantillon, car il est possible qu'une prédominance d'ergothérapeutes exercent au sein du même établissement ou issus du même IFE. La situation peut être expliquée par le fait que le lieu du stage effectué lors du dernier semestre correspondait à cet établissement précis, ce qui coïncidait également avec la période de publication du questionnaire. De plus, il convient de mentionner que notre maître de mémoire, qui a partagé le questionnaire, exerce dans le même établissement. En outre, la diffusion du questionnaire au sein du groupe Facebook® "Les Ergos de la Musse :)" a engagé des ergothérapeutes ayant obtenu leur diplôme récemment et ayant suivi une formation similaire.

Troisièmement, il convient de souligner que les termes tels que "développement durable" ou "crise climatique" peuvent être soumis à un "effet de mode", ce qui peut entraîner une confusion quant à leur signification. Cette observation a été corroborée par un ergothérapeute qui nous a envoyé un courrier électronique pour demander des éclaircissements sur un terme spécifique. Cependant, nous avons choisi de ne pas y répondre afin de prévenir tout biais supplémentaire dans l'étude.

Enfin, il convient de souligner que cette recherche étant une initiation à la recherche, il est important de noter que la méthodologie choisie et l'analyse effectuée pourraient différer de celles d'une personne ayant déjà acquis de l'expérience dans ce domaine.

6.3. Perspectives envisagées

Grâce à ce travail de recherche, nous avons pu répondre à la question et aux hypothèses formulées. Toutefois, des améliorations pourraient être apportées pour enrichir le sujet et ouvrir de nouvelles perspectives.

Effectuer une enquête supplémentaire pourrait être pertinent par le biais d'entretiens. Cette perspective permettrait d'approfondir certaines notions évoquées au sein de ce travail de recherche. De plus, diversifier l'échantillon pourrait être intéressant, en se tournant vers des directeurs d'établissement, des directeurs de ressources humaines ou encore des cadres de santé afin d'explorer les leviers et limites que ce public rencontre à l'application de critères durables dans leur établissement ou service de soin.

Pour de futures recherches, il serait intéressant d'approfondir une action durable fréquemment observée dans les pratiques d'ergothérapie en France comme l'économie circulaire. Cela permettrait de mieux comprendre les spécificités de cette approche, ce qui pourrait ensuite aider d'autres ergothérapeutes à la mettre en place en fonction de leurs ressources disponibles. Par ailleurs, il serait intéressant de se pencher sur un domaine d'exercice, comme le domicile, au vu des particularités propres de ce domaine, comme l'ont souligné les participants de l'étude.

6.4. Projection professionnelle

Pour ces paragraphes, la rédaction se fera par le pronom "je" ainsi que les pronoms possessifs correspondants, puisqu'il s'agit d'une réflexion personnelle.

Ce travail a contribué au renforcement de mes compétences professionnelles et personnelles. Sur le plan professionnel, cet exercice m'a permis d'améliorer mes capacités de rédaction, d'analyse et de réaliser une enquête, une expérience que je n'avais jamais eu l'occasion de mener de manière autonome auparavant. De plus, cela m'a aidé à acquérir une meilleure compréhension du système institutionnel et des partenaires associés. Je suis enthousiaste à l'idée de développer mon identité professionnelle à travers cet aspect qui représente une part importante de mon identité. Cette recherche m'a permis de mieux comprendre les raisons pour lesquelles je souhaitais tant intégrer à ma pratique une démarche en lien avec la protection de l'environnement. Les notions d'éthique, abordées notamment par Drolet et Moreau (2022), ont renforcé ma confiance en ma légitimité en tant qu'ergothérapeute à promouvoir l'importance d'intégrer ces principes dans chaque pratique, en particulier dans le domaine de la santé.

Pour finir, l'ensemble de cette recherche renforce mon engagement personnel et professionnel, et me donne la motivation nécessaire en tant que citoyen et professionnel de santé à m'engager dans cette voie. Cette détermination saura être utilisée pour me tenir informer des nouvelles pratiques et outils utilisés, afin de rester en marge de l'évolution constante de notre profession.

Conclusion

Malgré l'aggravation des problématiques environnementales et les dégâts considérables qu'elles provoquent sur la santé humaine et l'environnement, les politiques françaises ont encore un important retard dans la mise en place de mesures visant à réduire l'impact de cette crise sur la planète et sa population.

Notre recherche a mis en évidence l'importance de l'impact individuel dans la lutte contre la crise climatique. Les professionnels de santé, conscients de l'impact de cette crise sur la santé de la population, ont un rôle crucial à jouer dans ce contexte. L'ergothérapeute, en particulier, joue un rôle essentiel à travers ses pratiques professionnelles. Des actions sont entreprises à différents niveaux, tant à titre individuel que collectif. À titre individuel, l'ergothérapeute peut mettre en place des initiatives personnelles basées sur sa propre identité, visant à sensibiliser et à éduquer les usagers et les collègues de travail, parmi d'autres approches. Au niveau collectif, les pratiques durables sont facilitées par l'engagement des services publics et la législation qui les encadre. L'ergothérapeute joue un rôle clé dans la mise en œuvre des obligations légales visant à réduire l'impact environnemental des institutions.

Les exigences croissantes de la population, des associations comme l'ANFE et la WFOT, ainsi que du gouvernement, imposent aux ergothérapeutes une responsabilité de prendre une position proactive face aux défis émergents. Dans ce contexte, il est essentiel que les professionnels de santé s'informent et s'éduquent sur les enjeux du développement durable. En outre, il est primordial de reconnaître davantage les agents hospitaliers comme des acteurs de changement face à ces problématiques d'actualité. Cette reconnaissance permettrait d'encourager la modification des pratiques et l'intégration de principes durables dans le domaine de la santé. Cependant, certains ergothérapeutes estiment ne pas disposer des ressources nécessaires pour le faire. Dans cette optique, il est légitime de se poser la question suivante : les formations initiales en ergothérapie devraient-elles inclure davantage de notions de développement durable dans leur cursus ?

Bibliographie

Ouvrages

Morel-Bracq, M.-C. (2009). *Modèles conceptuels en ergothérapie: Introduction aux concepts fondamentaux*. De Boeck Supérieur.

Morel-Bracq, M.-C., Offenstein, E., & Quevillon, E. (2015). *L'activité humaine: un potentiel pour la santé ?* De Boeck Supérieur.

Pierce, D. (2016). *la science de l'occupation pour l'ergothérapie*. De Boeck Supérieur.

Articles

De Robertis, C. (2013). Chapitre 7. Pratique professionnelle : une tentative de définition. In *Institutions, acteurs et pratiques dans l'histoire du travail social* (p. 137-144). Presses de l'EHESP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.apreh.2013.01.0137>

Désormeaux-Moreau, Simard, & Thibault. (2021). *Le rôle de l'ergothérapeute dans la promotion et le soutien aux transitions occupationnelles durables : une menace pour l'identité professionnelle collective ? | Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*. <https://www.rfre.org/index.php/RFRE/article/view/213>

Drolet and Moreau. (2022, novembre 14). *La transition écologique : apports de la science de l'occupation et de l'éthique épicurienne*. <https://journals.openedition.org/ere/8867>

Drolet, M.-J. (2022). Qu'est-ce que la justice occupationnelle intergénérationnelle? *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 5(1), 156- 160. <https://doi.org/10.7202/1087219ar>

Drolet, M.-J., Désormeaux-Moreau, M., Soubeyran, M., & Thiébaud, S. (2020). *Intergenerational occupational justice: Ethically reflecting on climate crisis: Journal of Occupational Science: Vol 27, No 3*. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14427591.2020.1776148>

Drolet, M.-J., & Turcotte, P.-L. (2021). *Crise climatique et ergothérapie : pourquoi être écoresponsable et comment y parvenir?* 13, 3- 12.

https://www.researchgate.net/publication/349105809_Crise_climatique_et_ergotherapie_pourquoi_etre_ecoresponsable_et_comment_y_parvenir

Fray, A.-M., & Picouveau, S. (2010). Le diagnostic de l'identité professionnelle : une dimension essentielle pour la qualité au travail. *Management & Avenir*, 38(8), 72- 88. <https://doi.org/10.3917/mav.038.0072>

Hudson, M. J., & Aoyama, M. (2008). L'ergothérapie et la crise écologique actuelle. *British Journal of Occupational Therapy*, 71(12), 545- 548. <https://doi.org/10.1177/030802260807101210>

Lafond, V., & Drolet, M.-J. (2021, décembre 16). *Les pratiques professionnelles durables d'ergothérapeutes du Québec | Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*. <https://www.rfre.org/index.php/RFRE/article/view/198>

Meyer, S. (2018). Quelques clés pour comprendre la science de l'occupation et son intérêt pour l'ergothérapie. *Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*, 4(2), 13- 28. <https://doi.org/10.13096/rfre.v4n2.116>

Simó Algado, S., & Ann Townsend, E. (2015). Ergothérapie éco-sociale. *British Journal of Occupational Therapy*, 78(3), 182- 186. <https://doi.org/10.1177/0308022614561239>

Turcotte, P.-L., & Drolet, M.-J. (2020). Les ergothérapeutes doivent déclarer l'urgence climatique / Occupational Therapists Must Declare the Climate Emergency. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 87(3), 169- 172. <https://doi.org/10.1177/0008417420919557>

Ung, Y., Sarah, T. S., Drolet, M.-J., Simó Algado, S., & Soubeyran, M. (2020). Building occupational therapy practice ecological based occupations and ecosystem sustainability: exploring the concept of eco-occupation to support intergenerational occupational justice. *World Federation of Occupational Therapists Bulletin*, 76(1), 15- 21. <https://doi.org/10.1080/14473828.2020.1727095>

Wagman, P. (2014). How to contribute occupationally to ecological sustainability: a literature review. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 21(3), 161- 165. <https://doi.org/10.3109/11038128.2013.877068>

Wilcock, A. (1993). A theory of the human need for occupation. *Journal of Occupational Science*, 1(1), 17- 24. <https://doi.org/10.1080/14427591.1993.9686375>

Autres références

Association canadienne des ergothérapeutes (ACE). (2022). *Qu'est-ce que l'ergothérapie?* - CAOT. CAOT - ACE. <https://caot.ca/site/about/ot?nav=sidebar&banner=1>

Cabinet Lamy Environnement. (2023). Fiches Conseils. *Cabinet Lamy Environnement*. <https://lamy-environnement.com/fiches-conseils/>

Cissé, G., McLeman, R., Adams, H., Aldunce, P., Bowen, K., Campbell-Lendrum, D., (...), Tirado, M. C. (2022). Health, wellbeing and the changing structure of communities. In H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, M. M. B. Tignor, E. S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, & B. Rama (Éds.), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter07.pdf

Dictionnaire en ligne Le Robert. (2023). *écosystème - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ecosysteme>

Elysée. (2020, février 14). *Conseil de défense écologique*. [elysee.fr. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/conseil-de-defense-ecologique](https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/conseil-de-defense-ecologique)

Gouvernement français. (2021, septembre 14). *Économie circulaire : 370 M d'€ pour soutenir l'innovation*. [Gouvernement.fr. https://www.gouvernement.fr/actualite/economie-circulaire-370-m-d-eu-pour-soutenir-l-innovation](https://www.gouvernement.fr/actualite/economie-circulaire-370-m-d-eu-pour-soutenir-l-innovation)

HAS. (2022, novembre 25). *Haute Autorité de Santé - Mettre en œuvre la certification pour la qualité des soins*. https://www.has-sante.fr/jcms/r_1495044/fr/mettre-en-oeuvre-la-certification-pour-la-qualite-des-soins

Insee. (2016, octobre 13). *Définition - Développement durable*.
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>

Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pirani, A., Connors, S. L., Péan, C., Berger, S., (...), Zhou, B. (Éds.). (2021). Summary for policymakers. In *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (p. 3- 32). Cambridge University Press.

Ministère de la Santé et de la Prévention. (2022, mai 7). *Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4): « un environnement, une santé » (2021-2025)*. Ministère de la Santé et de la Prévention. <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique. (2022a, mai 17). « *Un environnement, une santé* » : découvrez le 4e plan national santé environnement. Ministères Écologie Énergie Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique. (2022b, novembre 10). *Les services publics écoresponsables*. Ministères Écologie Énergie Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique. (2023, janvier 24). *Le plan national santé environnement (PNSE)*. Ministères Écologie Énergie Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>

Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. (2022, juillet 18). *Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?* <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse>

OMS. (2021, octobre 30). *Changement climatique et santé*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

ONU. (2022). *Agissons*. <https://www.un.org/fr/actnow/>

ONU (s. d.). Le programme de Développement Durable. *Développement durable*. Consulté 11 septembre 2022, à l'adresse <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

R2DE. (2017). *Réseau pour le Développement Durable en Ergothérapie*. r2de. <https://r2dergo.wixsite.com/r2de>

SOLIHA. (2021). *Rapport d'activité Fédération*. calameo.com. <https://www.calameo.com/read/004138432d7ea9bab6a58>

WFOT. (2012, mars). *Environmental Sustainability, Sustainable Practice within Occupational Therapy*. WFOT. <https://wfot.org/resources/environmental-sustainability-sustainable-practice-within-occupational-therapy>

Youmatter. (2022, mars 2). La crise climatique : c'est quoi ? - Définition, causes et conséquences. *Youmatter*. <https://youmatter.world/fr/definition/crise-climatique-definition-causes-et-consequences>

Annexes

ANNEXE 1 : Trame du questionnaire..... I

ANNEXE 1 : Trame du questionnaire

Mémoire d'initiation à la recherche - Ergothérapie et crise climatique

Bonjour,

Actuellement étudiante en troisième année d'ergothérapie à l'IFE La Musse, je réalise un mémoire d'initiation à la recherche sur l'engagement des ergothérapeutes dans la crise climatique à travers leur pratique. Je me permets donc de vous solliciter afin de recueillir les facteurs facilitateurs et limitants en lien avec l'adoption de pratiques durables en ergothérapie.

Ce questionnaire s'adresse à tous les ergothérapeutes français, impliqués ou non dans une démarche de durabilité. Les réponses et informations recueillies sont anonymisées. Le temps de passation est estimé à 10 minutes. Ce questionnaire se clôturera le 17 avril 2023.

Si vous souhaitez me contacter ou me poser des questions, n'hésitez pas à m'envoyer un courriel à l'adresse suivante : athinalefevre@gmail.com

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et le temps que vous accorderez à mon travail.

Cordialement,

Athina LEFEBVRE

* Indique une question obligatoire

1. Etes-vous : *

Une seule réponse possible.

Une femme

Un homme

Autre : _____

2. Quel âge avez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Entre 20 et 29 ans
- Entre 30 et 39 ans
- Entre 40 et 49 ans
- Entre 50 et 59 ans
- Entre 60 et 69 ans

3. Détenez-vous le diplôme d'Etat en ergothérapie ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

4. En quelle année avez-vous été diplômé(e)s ? *

Exemple : 2020

5. Dans quel(s) domaine(s) travaillez-vous ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Lieu de vie (IME, MAS, EHPAD, ...)
- Centre de rééducation et de réadaptation
- Santé mentale
- Libéral
- Recherche
- Institut de formation (formateur)
- Autre : _____

6. Le concept de développement durable vous semble-t-il acquis ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

7. Identifiez-vous un lien entre l'ergothérapie et la crise climatique actuelle ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

8. Si oui, quel(s) lien(s) faites-vous ?

Passer à la question 9

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable (DD) est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Brundtland, 1987). Constitué de trois notions, le DD est un équilibre interdépendant entre le pilier environnemental, social et économique sur le long terme.

9. Adoptez-vous une démarche de durabilité dans votre vie quotidienne ? *

Une démarche de durabilité est traduit comme la manière dont un individu ou un groupe va atteindre ses objectifs tout en respectant les principes du DD.

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

10. Si oui, comment cela s'applique dans votre quotidien ?

11. Adoptez-vous une démarche de durabilité dans votre profession ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

12. Si oui, comment cela s'applique dans votre pratique professionnelle ?

13. Selon vous, votre établissement est-il inscrit dans une démarche de durabilité ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

14. Si oui, comment cela s'applique dans votre établissement ?

15. Selon vous, quels seraient les leviers permettant l'adoption d'une démarche de durabilité dans le cadre de votre pratique professionnelle ? *

16. Selon vous, quels seraient les freins empêchant l'adoption d'une démarche de durabilité dans le cadre de votre pratique professionnelle ? *

17. Apprécieriez-vous inscrire votre pratique professionnelle dans une démarche de durabilité ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

**PRATIQUES DURABLES EN ERGOTHÉRAPIE EN FRANCE : LEVIERS ET
OBSTACLES À SA MISE EN OEUVRE.**

LEFEBVRE Athina

Résumé : Les changements climatiques représentent une forte menace pour la santé de la population. L'ergothérapeute, ayant un rôle dans la lutte contre la crise écologique, ce mémoire d'initiation à la recherche explore les leviers et les freins que les ergothérapeutes français rencontrent à travers la mise en place d'une pratique professionnelle durable. En effet, peu d'études ont été réalisées à ce sujet. Afin d'atteindre cet objectif, une méthodologie qualitative basée sur une approche hypothético-déductive a été employée pour mener une enquête en ligne auprès de 38 ergothérapeutes exerçant en France. Cette étude a permis d'identifier des leviers et des freins portant notamment sur l'identité professionnelle de l'ergothérapeute ainsi que sur les obligations légales des structures de soin. Les résultats obtenus dans cette étude fournissent aux ergothérapeutes et aux établissements des solutions concrètes pour adopter une démarche durable.

Mots-clés : Ergothérapie - Justice Occupationnelle - Développement Durable - Pratiques professionnelles durables.

**Sustainable practices in occupational therapy in France: facilitators and
barriers to implementation.**

Abstract: Climate change poses a significant threat to public health. As occupational therapists have a role in addressing the ecological crisis, this dissertation explores the factors that influence and hinder French occupational therapists in implementing sustainable professional practices. However, few studies have been conducted on this subject. To achieve this objective, a qualitative methodology based on a hypothetico-deductive approach was employed to conduct an online survey with 38 occupational therapists practicing in France. This study identified various factors, including the professional identity of occupational therapists and the legal obligations of healthcare facilities, as both facilitators and barriers. The findings of this study provide practical solutions to occupational therapists and institutions for adopting sustainable approaches.

Keywords: Occupational Therapy - Occupational Justice - Sustainable Development - Sustainable professional practices

